

# Rapport d'activité **2021**

# ASLD

Association d'Accueil,  
de Soutien et de Lutte  
contre les Détresses



Accueillir - Abriter - Accompagner

# SOMMAIRE

Éditorial Rapport Moral .....	3
1. L'ASLD : projet associatif, gouvernance et organisation .....	4
2. Les faits marquants de 2021 et les projets en cours .....	10
3. Le Pôle Activité Économique et Technique .....	16
4. Le Pôle Logement accompagné .....	26
5. Le Pôle Hébergement d'insertion .....	32
6. Le Pôle Veille et Urgence Sociale .....	40
Glossaire .....	46

## Éditorial Rapport Moral

Alors que la pratique de l'innovation sociale est l'une des qualités mises en avant par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, peut-on parler d'une contribution spécifique des associations ? Oui bien sûr mais sous quelles formes apparaît-elle concrètement ? Comment la soutenir, avec toute sa richesse à l'ASLD ?

Il faut souligner toute l'importance de ces métiers au service des personnes les plus fragiles.

La place de l'accompagnement social est assez subjective. La démarche clinique est une position fragile qui souligne l'importance de la relation et prend en compte l'implication de l'accompagnateur dans son approche privilégiée.

Écouter pour laisser s'exprimer l'autre et l'accueillir dans sa singularité, l'accompagner afin de préparer avec lui un projet personnel et professionnel qui fait sens, pas à pas, faire émerger les désirs, laisser s'élaborer les projets, c'est également assumer les renoncements.

C'est entrer dans l'intimité de l'autre tout en le respectant pour le mener vers l'autonomie. L'expérience du travail social montre que l'autonomie, pour la personne en difficulté, commence par la prise de conscience de son besoin d'aide, par la capacité de savoir gérer ses dépendances et d'accepter les règles, les lois communes, d'assumer son ou ses handicap(s) et ses difficultés d'insertion sociale, sa capacité de faire face en construisant une réponse adaptée à ses possibilités et à ses limites ; en résumé, c'est consentir à soi-même.

Cette réflexion sur l'accompagnement s'appuie également sur l'engagement dans une démarche citoyenne et sur la prise en compte de ses enjeux. Elle doit permettre que chaque acteur puisse trouver sa place : celle de la personne accompagnée, mais aussi celle du professionnel.

Si l'ASLD est une association et non une entreprise sociale, c'est qu'elle privilégie le fonctionnement collectif et non l'individu et le leadership. Les spécificités associatives reposent sur le pouvoir partagé, un patrimoine inaliénable et des activités mettant en avant l'attention de la personne avant la rentabilité.

Le respect de nos valeurs fondamentales, une gestion désintéressée et non lucrative sont les piliers sur lesquels nous avons, depuis sa création, érigé l'identité de l'Association ASLD.

La réalisation de nos actions est à partager avec les services de l'État, les partenaires institutionnels et associatifs, sans oublier les membres du Conseil d'Administration, vous tous qui contribuez aux missions de l'ASLD. Merci à vous.

Je souhaiterais également remercier les équipes de chaque pôle ainsi que Mme Fontaine, notre Directrice Générale, pour leur implication au quotidien, leur savoir-faire et leur savoir être. Je voulais souligner leur investissement dans leurs pratiques professionnelles mais aussi lors d'événements fédératifs, unissant leur dynamisme et leur sens du collectif, montrant ainsi le beau visage de l'esprit associatif.

**Christiane Pernin**  
Présidente

# L'ASLD

## projet associatif, gouvernance et organisation

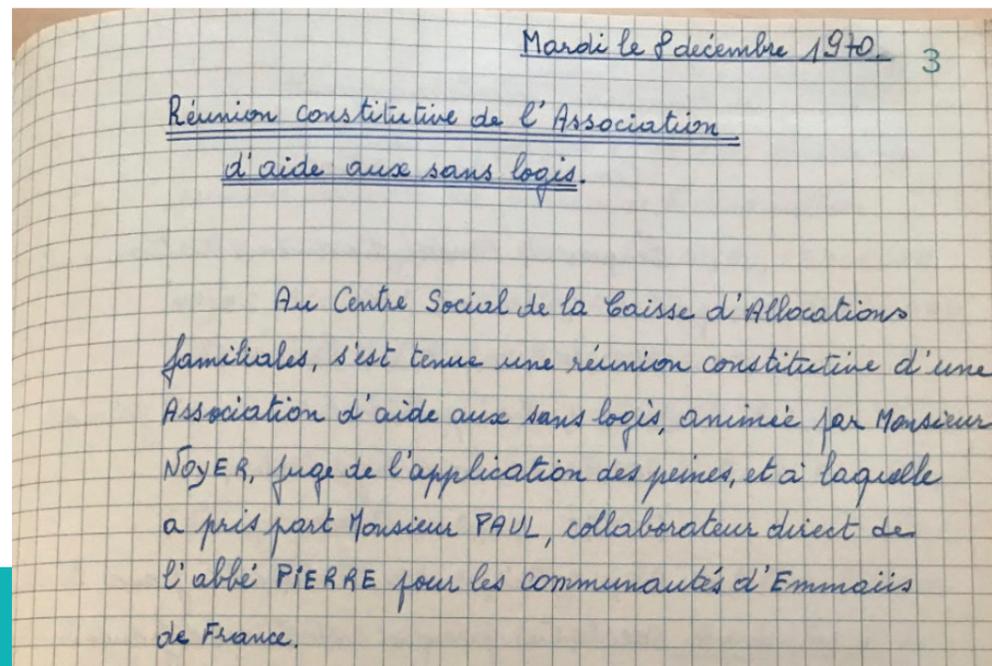
### Histoire de l'Association

L'Association d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD) a été créée en 2007. Elle est le fruit de la fusion de 2 associations historiques de Blois :

#### L'Association d'Aide aux Sans Logis (ASL)

Fondée en 1970, l'ASL, avait pour objet de répondre aux besoins de première nécessité des hommes seuls. L'agrément CHRS de 1975 précisait la typologie du public devant être accueilli : « personnes libérées de prison, sortant de cure, vagabonds aptes à un reclassement, personnes contrôlées judiciairement, probationnaires ».

L'ASL, avant la fusion en 2007, avait développé, en plus du CHRS, d'autres activités et notamment l'Abri de nuit pour hommes seuls, le SAUO, la pension de famille de Montigny et un Service d'Accueil pour Demandeurs d'asile et réfugiés.

#### L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD)

L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD) a été fondée en 1984. Son objet était de mettre en œuvre un dispositif d'hébergement CHRS novateur pour l'époque car non basé sur « l'internat classique » et destiné exclusivement aux femmes en détresse et principalement victimes de violences. La finalité de l'accompagnement, basé sur la relation d'aide, était de conduire la femme à une véritable autonomie. En 1999, l'AFD a créé le chantier d'insertion les Jardins de Cocagne et a transféré l'activité à l'association Bio solidaire en 2004.

Notre projet associatif vise la promotion et l'autonomie des personnes, considérant que les difficultés rencontrées par la personne accueillie peuvent être surmontées grâce à un accompagnement adapté et basé sur les ressources de la personne.



Il est convenu ce qui suit :

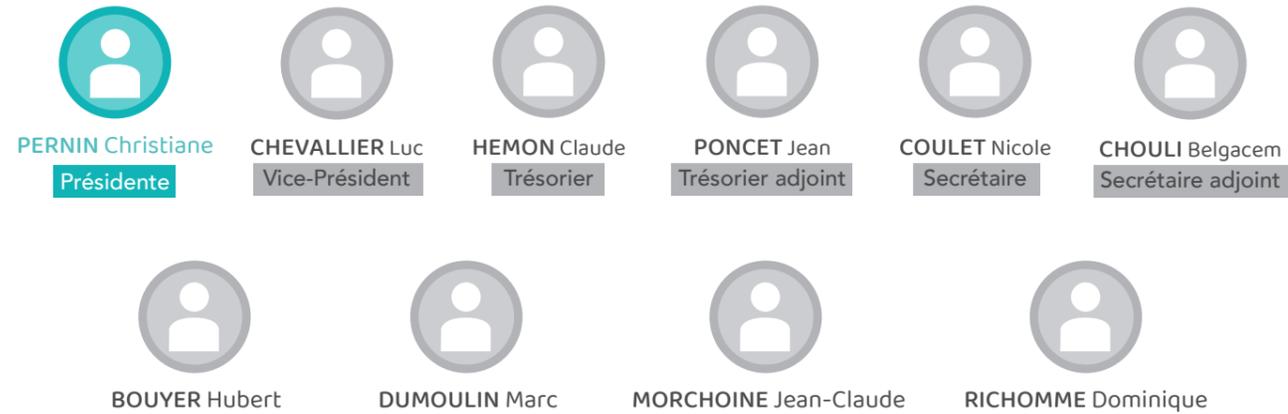
**ARTICLE 1er.** - L'Association pour l'accueil des femmes en difficultés, gestionnaire du Centre d'Accueil et de Réadaptation Sociale pour femmes en difficultés à BLOIS, s'engage à recevoir dans cet établissement, dans la limite des places disponibles, des femmes isolées, accompagnées, le cas échéant, de leurs enfants, se trouvant dans les situations de difficultés décrites à l'article 46 du décret du 2 septembre 1954 modifié.

L'activité de l'établissement qui vise à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes hébergées s'exerce dans le respect de la réglementation susvisée.

## La gouvernance de l'association

Au 01/01/2022, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

### // Personnes physiques



### // Personnes morales

- ARAPEJ 41**  
représentée par Anne DUCOURTIOUX
- Emmaüs Blois**  
représentée par Michel BRETON
- SOLIHA Loir et Cher**  
représentée par Jean-Luc MALHERBE
- UDAF de Loir et Cher**  
représentée par Jean-Marie CHEVE
- ENTRAIDE PROTESTANTE**  
représentée par Alice Lombard

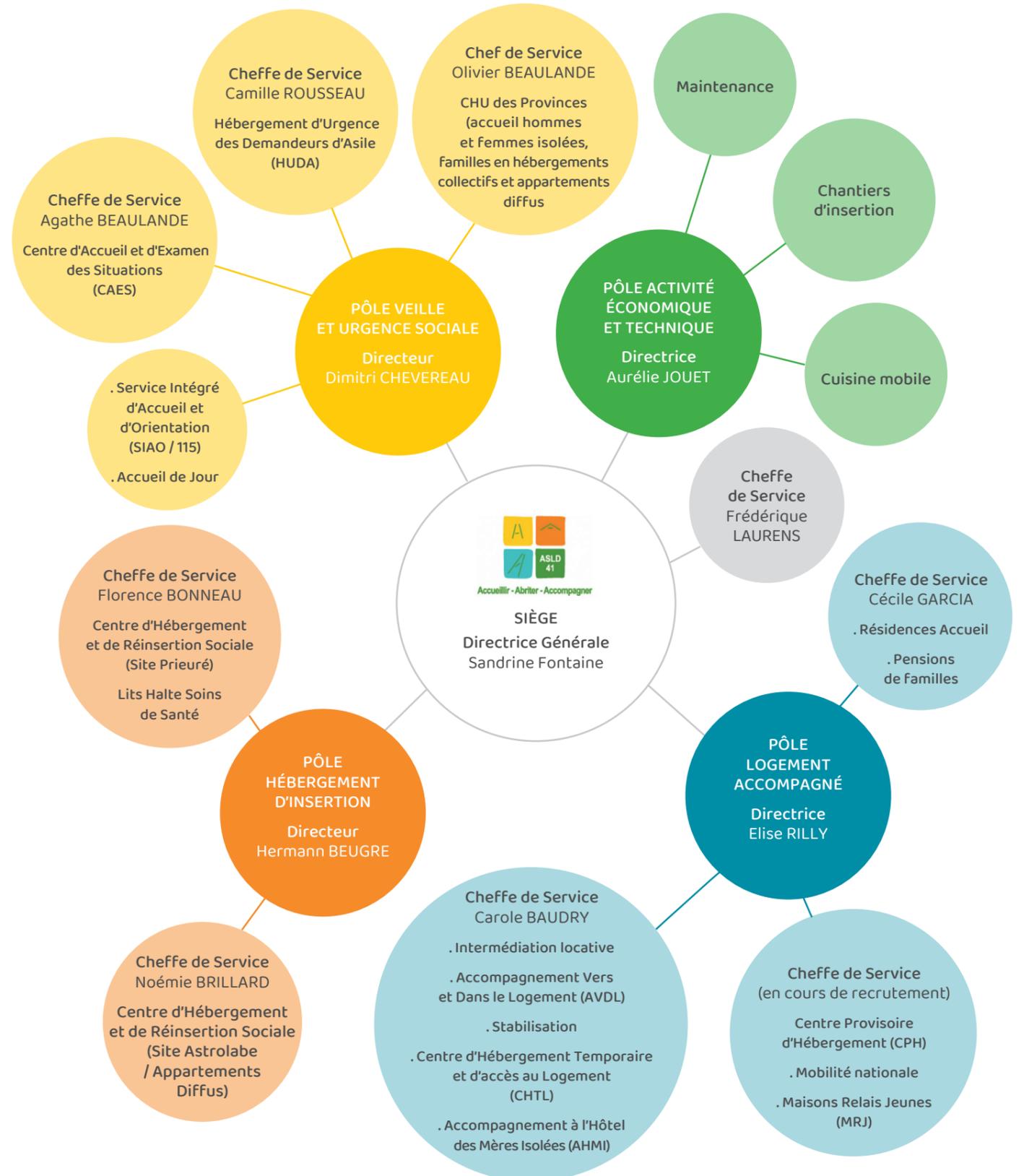
En 2021, la vie associative a repris le dessus après une année fortement marquée par la crise sanitaire. Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois et le Bureau 8 fois.

Les travaux 2021 ont notamment porté sur :

- ▶ La crise sanitaire et ses impacts sur l'organisation
- ▶ La stratégie immobilière et les problématiques de recherche de locaux
- ▶ La rédaction d'accords d'entreprise dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire
- ▶ Les délégations de pouvoir à la Directrice Générale et aux directeurs/directrices de Pôle
- ▶ La gestion de l'Hébergement d'urgence
- ▶ Les perspectives en matière de gouvernance
- ▶ L'étude des différents Appels à projets parus dans l'année

## L'organisation des services

Les services sont organisés autour d'un Siège social et de 4 Pôles opérationnels.

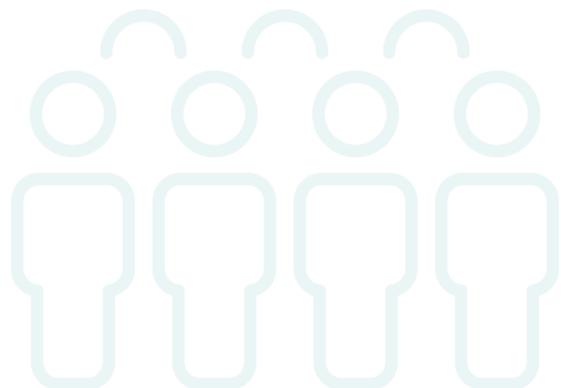




### Au 31 décembre 2021

L'association compte 130 salariés (représentant 122 ETP) soit une augmentation de 60 % en 3 ans.

Au 31/12	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
2021	130	122
2020	125	115
2019	111	96
2018	76	67



La répartition des effectifs par corps de métier est la suivante :

	Hommes		Femmes		TOTAL
	Nb	%	Nb	%	
Direction / encadrement	3	21 %	11	79 %	14
Éducation	14	21 %	51	79 %	65
Administratif / comptabilité	2	16 %	11	84 %	13
Médical	1	25 %	3	75 %	4
Services Généraux (maintenance, surveillance de nuit)	6	100 %	-	-	6
Agents Polyvalents en insertion	17	60 %	11	40 %	28
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>33 %</b>	<b>87</b>	<b>77 %</b>	<b>130</b>

### ► Egalité professionnelle

L'index égalité professionnelle de l'ASLD est de 93/100, en légère progression par rapport à 2020 (92/100). Nous pouvons toutefois souligner que si nous avions l'égalité (50/50) au sein des 10 plus hautes rémunérations, notre index serait de 98/100. Or, aujourd'hui il y a 8 Femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations et nous jugeons la situation globalement satisfaisante car la répartition Femmes/Hommes au sein de l'équipe d'encadrement est à l'image de la répartition de l'effectif global.

### La répartition par âge des salariés de l'ASLD est relativement homogène.

Moins de 26 ans	17	13 %
26 à 35 ans	37	28 %
36 à 45 ans	36	28 %
46 à 55 ans	32	25 %
56 à 60 ans	7	5 %
Plus de 65 ans	1	1 %
	130	100 %

**En 2021, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), l'ASLD a signé deux accords d'entreprise : un accord sur le temps de travail et la rémunération et un accord forfait jours. L'esprit de ces accords est d'apporter de la souplesse à l'organisation et aux salariés, de fidéliser et valoriser les salariés.**

Enfin, en 2021, nous avons pu mener à bien la quasi-totalité des actions de formations inscrites dans le Plan de développement des compétences. Ainsi, la grande majorité des salariés a pu bénéficier d'une action de formation au cours de l'année et ce sont 46 formations qui ont été réalisées pour un montant global d'environ 135 000 €.

# 02

## Les faits marquants de l'année 2021 et les projets en cours

### Les dates clés

► 02/03/2021  
Notification de l'accord pour s'engager dans la démarche Sève 2, puissant levier permettant de favoriser l'emploi durable.



► 17/09/2021  
Participation de l'ASLD au défi interentreprises d'Agglopolys : avec 6 équipes (24 sportifs) l'ASLD était bien représentée!



► 19/05/2021  
Signature d'une convention avec 3F Centre Val de Loire pour la mise à disposition à titre gracieux de 2 logements pour accueillir des femmes victimes de violences.

► 18/07/2021  
Exposition des œuvres dans le cadre du projet « Carnets de Voyage » au Festival des Lyres d'été



► 03/09/2021  
Temps festif à la ferme de Brisebarre pour les salariés et administrateurs de l'ASLD après de longs mois de restrictions



► 25/10/2021  
Ouverture des premières places du Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES)

► 05/10/2021  
Validation par la DIHAL du projet expérimental pour l'accueil des personnes en grande précarité en partenariat avec Opepia VRS 41 et le CHB





► 09/11/2021  
Remise du trophée des clauses d'insertion dans la rubrique « Partenaire/prescripteur » par la Maison de l'emploi. Notre étroite collaboration avec le Geiq, A2I et Idée intérim a été soulignée.



## Les chiffres à retenir

### synthèse de l'activité 2021

1625 personnes ont bénéficié des services de l'ASLD en 2021

- Nombre de personnes hébergées et accompagnées dans l'année : 799 personnes
- Nombre de personnes logées et accompagnées : 235 personnes
- Nombre de personnes accueillies et/ou accompagnés sans mise à disposition d'un hébergement ou d'un logement : 591 personnes

## Un exemple d'action transversale

### la consultation avancée de CSAPA par OPELLIA VRS 41

L'objectif général de la mise en oeuvre de la consultation avancée du CSAPA d'Opellia VRS 41 est de favoriser un meilleur accompagnement des usagers de substances psychoactives, au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement social de l'ASLD.

Les objectifs opérationnels de la consultation avancée sont :

- Permettre aux personnes accueillies dans les différents dispositifs de l'ASLD de bénéficier d'informations de prévention et de réduction des risques, mais également de bénéficier d'un accompagnement individuel autour de projets de soins ou de réduction des risques.



	Nombre d'entretiens	Nombre de personnes
2020	42	19
2021	131	37

Durant l'année 2021, ce sont ainsi 37 personnes, dont 36 usagers et 1 père de famille, qui ont été accompagnés dans le cadre d'entretiens individuels à l'occasion de 131 entretiens

Au niveau des 33 accompagnements mis en place :

- 21 personnes ont bénéficié de soins addictologiques
- 6 personnes ont bénéficié d'un suivi autour de la réduction des risques
- 6 personnes pour une approche via l'intervention précoce

► Favoriser une réflexion et une implication des usagers autour des problématiques addictives, au travers d'actions collectives, en partant de leur approche expérientielle des usages et des produits psychoactifs.

Sur l'année 2021, 39 actions collectives ont été organisées avec 10 structures de l'ASLD.

**185**  
participants adultes

**20**  
enfants/adolescents  
étaient présents à ces animations

Soit **156**  
personnes différentes  
et 20 jeunes



► 01/12/2021  
Spectacle Carnet de voyage à la Maison de Bégon : un moment riche en émotions pour les personnes accompagnées et les salariés impliqués dans le projet

► 17/12/2021  
Décès de notre collègue Adda ADDA, à l'âge de 62 ans (20 ans de service). Il exerçait la fonction d'animateur à l'Abri de nuit de l'ASLD depuis fin 2001. Il aura marqué l'Histoire de l'ASLD, celle de ses collègues et des partenaires mais avant tout celle des personnes accueillies à l'Abri de nuit.



► Permettre d'apporter un soutien aux équipes de l'ASLD dans leur travail auprès des usagers de produits psychoactifs, de favoriser l'évolution des représentations des professionnels vis-à-vis des addictions et plus globalement de construire une relation partenariale enrichissante pour améliorer l'accompagnement des usagers et faire évoluer les pratiques. Les deux professionnelles de VRS rencontrent régulièrement chaque équipe des structures de l'ASLD. L'enjeu est de créer des liens privilégiés entre les équipes de l'ASLD et d'Oppelia VRS 41.

Lors de ces rencontres, les professionnels échangent sur des situations cliniques complexes afin de réfléchir ensemble sur des possibilités d'accompagnement.

En 2021, ce sont 33 rencontres qui ont eu lieu.



## ► Le projet d'hébergement des auteurs de violences conjugales

L'ASLD travaille actuellement avec la Préfecture de Loir et Cher, le Parquet et le SPIP sur le montage d'un projet de centre d'accueil à destination des auteurs de violences conjugales. Ce dispositif pourrait accueillir 7 places.

Il s'agit notamment de responsabiliser les auteurs et de prévenir la récurrence des comportements violents par un accompagnement global répondant aux besoins repérés (psychothérapeutique, médical, social, socio-professionnel) en mobilisant les dispositifs existants (CPCA pour le suivi thérapeutique/ Acteurs de l'accès aux droits et au logement, acteurs de l'insertion professionnelle...).

## Perspectives : projets et actions engagées en 2022

### L'accueil des déplacés d'Ukraine

L'ASLD a été sollicitée par Monsieur le Préfet, dès le mois de mars, pour piloter l'organisation de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine.

Nous détaillerons cette mission dans le rapport d'activité 2022.

Cependant, il n'était pas possible de ne pas l'évoquer au moment où nous sommes, à tous les niveaux, mobilisés sur l'organisation de ces accueils.

La Nouvelle République | Mercredi 9 mars 2022 | loir-et-cher actualité

#### guerre en ukraine

## Un dispositif « d'exception » se met en place pour les réfugiés

L'accueil de réfugiés ukrainiens s'organise en Loir-et-Cher. La préfecture a choisi de s'appuyer sur l'ASLD. Les maires conservent un rôle central.

L'Association de soutien et de lutte contre les dépressives (ASLD) devient l'association référente pour l'accueil des Ukrainiens fuyant leur pays en guerre. L'annonce a été officialisée hier par le préfet, François Pesneau - il expliquait en même temps n'avoir pas encore reçu de demandes.

« Nous souhaitons garder tout ce qui a déjà été fait : les maires ont toute leur place dans le dispositif. Ils savent quand une famille arrive sur leur commune, souligne le préfet François Pesneau qui devait écrire aux édiles dès hier ou ce mercredi. Les réfugiés doivent se présenter en préfecture pour régulariser leur situation administrative. Un récépissé leur sera remis. Ils seront ensuite conduits dans un centre géré par le conseil départemental (1) pour y être évalués par une équipe médicale. Pour estimer leurs besoins sanitaires

et sociaux, leur état de bien-être... Ils seront enfin conduits dans un hébergement. » À ce jour, quelque 130 places sont déjà recensées dans tout le département : des chambres chez l'habitant, des gîtes, des logements communaux inoccupés etc. « On veillera à ce que les réfugiés aient un minimum pour vivre quelques jours », précise Sandrine Fontaine, expliquant que les réfugiés pourront aussi être accompagnés par les Maisons départementales de la cohésion sociale. Dans une deuxième phase, les réfugiés ukrainiens pourront obtenir une attestation provi-

soire de séjour, via le guichet unique des demandeurs d'asile (basé à Orléans). Celle-ci va leur ouvrir des droits sociaux. « C'est un dispositif exceptionnel qui est mis en œuvre ici, souligne le préfet. Il n'a aucun impact sur le traitement de l'accueil de toutes autres personnes sur le territoire. Il ne vient pas modifier cet équilibre déjà fragile et ne devrait pas créer d'effets d'éviction. »

V. P.

(1) Ils seront évalués par l'équipe médicale du CLAP (centre de lutte antituberculeuse), en lien avec le service de protection maternelle et infantile (PMI).



Le préfet François Pesneau et Sandrine Fontaine, directrice de l'ASLD. L'association devient la référente pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.

réaction « Pas de difficultés majeures à court terme » En marge de ce point presse, le préfet de Loir-et-Cher a évoqué la situation des entreprises du département. « Certaines exportent en Russie, très peu en Ukraine... Mais à l'exception d'une ou deux, cela ne représente pas plus que 5 % de leur chiffre d'affaires : cela peut être encaissable, estime François Pesneau. Des difficultés plus importantes pourraient se faire sentir sur les céréales, notamment au niveau

des industries agroalimentaires, qui voient leurs coûts de production bondir. Il existe aussi de fortes tensions sur les approvisionnements d'autres matières premières. Mais, même si la situation est source de tracas, aucune entreprise ne sera contrainte d'avoir recours au chômage partiel demain... Cela pourrait, en revanche, être plus complexe sur le long terme. »



## ► Le recrutement de conseillers numériques

Afin de lutter contre la fracture numérique et d'accompagner les personnes hébergées au bon usage du numérique, l'ASLD a décidé de recruter deux conseillers numériques qui interviendront dans l'ensemble des services sous la forme d'ateliers et d'accompagnement personnalisé.

## ► L'appel à projet Humanisation des soins de la Fondation de France

Nous avons saisi l'opportunité d'un appel à projet de la Fondation de France pour construire un projet avec le Centre Hospitalier de Blois Simone Veil. Nous sommes en attente des résultats de cet appel à projet.

Le projet proposé par l'ASLD et le CHB entend répondre à la fois aux besoins des soignants, à ceux des patients et de leur entourage et mais aussi à ceux des travailleurs sociaux. Il vise à la fois l'interconnaissance entre nos secteurs (sanitaire/social), la meilleure compréhension par les soignants des problématiques des publics migrants et/ou en précarité, la construction d'outils de communication et de liaison.

Fondation de France

## ► Le lieu de vie à destination des grands précaires

Ce projet est co porté par l'ASLD, OPELIA VRS 41 et le Centre Hospitalier de Blois. Il vise à proposer un lieu de vie et un accompagnement adapté à des personnes en situation de grande marginalité.

Nous avons collectivement décidé de tenter cette expérimentation car nous faisons le constat que nos réponses cloisonnées n'ont pas eu d'impact significatif sur la situation des personnes concernées. Ainsi, l'ambition est de décloisonner nos interventions respectives pour maximiser la prise en compte de situations complexes en permettant une continuité des accompagnements, par un travail pluridisciplinaire et pluri partenarial qui ne se limite pas au temps de l'hébergement. Des travaux sont en cours dans l'ancien Abri de nuit de l'ASLD, rue de la Garenne et l'ouverture est prévue à la fin 1<sup>er</sup> semestre/ début du 2<sup>nd</sup> semestre 2022.

## ► La recherche action en faveur d'une nouvelle garantie d'activité

Nous avons été retenus par le Conseil Départemental pour la mise en œuvre d'une recherche action qui démarrera en septembre 2022. Cette recherche action vise les personnes qui rencontrent différentes difficultés d'ordre psychosocial et qui sont dans l'incapacité de se projeter d'emblée dans un contrat de travail long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Cette recherche action place la « valeur travail/activité » comme un élément fondamental de la remobilisation progressive vers une insertion globale et durable. Elle constitue une étape clé pour construire de nouvelles réponses pour mobiliser les personnes vulnérables et doit donc s'inscrire dans une démarche apprenante et évaluative. Nous envisageons pour cela un partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)-Ecole universitaire de Management de Tours.

Il s'agira de mettre en place un accompagnement individuel et global :

- Pour identifier les besoins spécifiques de la personne sur différents sujets clés (santé, logement, mobilité, parentalité)
- Pour répondre, de façon individualisée, à ces besoins spécifiques en lien avec nos partenaires
- Pour valoriser la remise en activité dans le processus d'insertion en s'appuyant sur des référentiels, à construire avec l'Université, visant à évaluer la montée en compétences sur des items précis, en mettant au cœur de l'évaluation, la personne elle-même. Puisque la socialisation est un point clé de l'inclusion sociale, l'accompagnement collectif sera également systématiquement proposé et encouragé.



## ► Réalisation d'une étude stratégique immobilière sur le site du Prieuré et du PLA, 10bis et 12 Avenue de Verdun à Blois

Le Conseil d'Administration a décidé d'engager une mission de diagnostic/programmation sur le patrimoine immobilier de l'association situé 10 bis et 12 Avenue de Verdun. Face aux besoins en termes de locaux des services de l'association et des difficultés récurrentes d'adaptation du bâti ancien pour une mise à niveau des prestations hôtelières du CHRS, il est devenu indispensable de penser globalement l'avenir du site. Cette mission est supervisée par un Comité de pilotage réunissant des membres de la gouvernance, les Directeurs et les représentants du personnel.

## Pôle Activité économique et technique

### Nos deux missions principales :

La première est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées, en leur permettant de définir et de préparer leur projet professionnel. Les services concernés sont les chantiers d'insertion et la plateforme d'intégration des compétences des bénéficiaires d'une protection internationale (PIC BPI).

La deuxième est de répondre aux besoins techniques de fonctionnement des établissements et services de l'ASLD : restauration collective, entretien des locaux, réfection des appartements et maintenance.

### Les Chantiers d'insertion de l'ASLD

Le chantier d'insertion permet un espace/temps où le salarié travaille sur son évolution professionnelle, quels que soient ses atouts et sa situation, à partir :

- ▶ d'un travail de production sur un poste de travail via un contrat de travail : restauration, entretien des locaux, réfection des appartements
- ▶ d'un travail de médiation via des mises en situation professionnelles sur des postes externes.

Et pour tous,  
salariés permanents et CDDI,  
l'objectif est l'emploi durable

### 2021 en chiffres Chantiers d'insertion

**70** embauches  
18.09 ETP

**31** salariés  
bénéficiaires du RSA

9.05 ETP pour 6 ETP RSA conventionnés

**33**  
PMSMP

**6** formations  
internes organisées

3 sessions de FLE  
HACCP  
Désinfections COVID 19  
Nettoyage sans eau des véhicules  
Gestes et postures

**2** passerelles  
IAE

Régie de Quartier  
Idée Intérim

### ► Caractéristiques des salariés en transition emploi

Caractéristiques des personnes	2021	2020	RSA 2021
Hommes	65 %	60 %	71 %
Femmes	35 %	40 %	29 %
Moins de 26 ans	19 %	11 %	6 %
Plus de 50 ans	8 %	13 %	10 %
Pôle emploi depuis 3 ans et plus	29 %	24 %	38 %
Niveau infra V	83 %	85 %	74 %
Travailleurs handicapés	4 %	5 %	3 %
Personnes en NQP	61 %	56 %	68 %

### ► Suivi professionnel

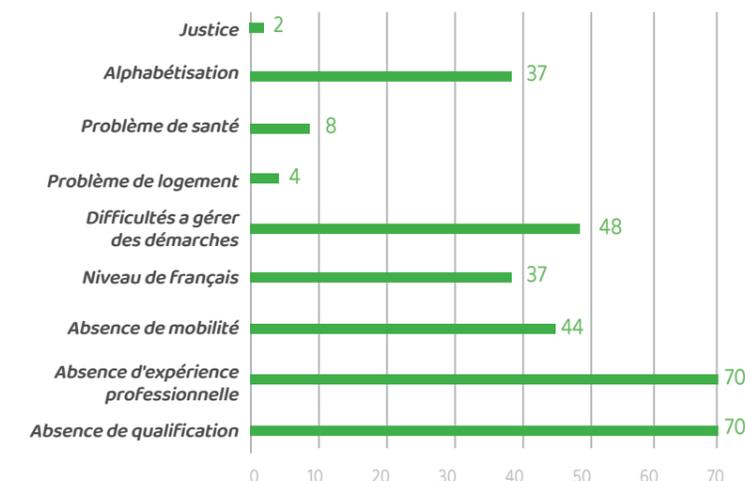
L'absence d'expérience professionnelle et de qualification sont l'un des freins souvent mis en avant par les recruteurs.

Pour contourner ce problème nous proposons aux employeurs à ce que nos salariés en insertion viennent faire des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

Ils peuvent ainsi les tester en situation et se faire une meilleure idée de leurs potentiels.



### Freins à l'emploi identifiés



### ► Médiation emploi :

Depuis 2020, notre équipe a bénéficié du dispositif Sève Emploi, une formation-action portée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, avec pour objectif de nous permettre de construire une offre de service RH pour les TPE des territoires et ainsi, favoriser l'accès à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi.

## ► Les temps forts:

Jobs Daiting: Information et entretiens individuels sur différents postes proposés:  
BTP, Agents de production, Agents de quais, manutentionnaire, Agent d'entretien



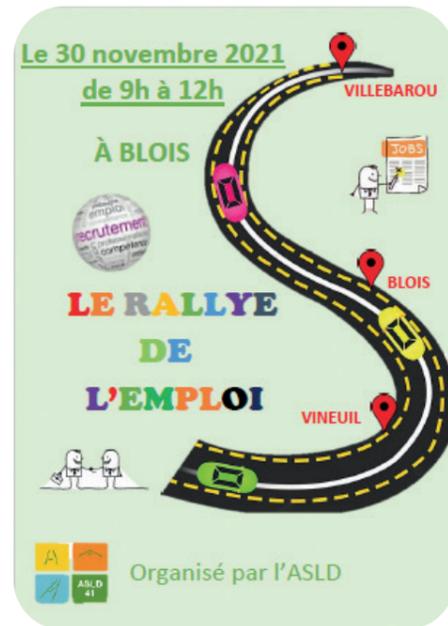
Temporis

PMSMP:

Idée Intérim



La Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel permet de définir ou valider un projet professionnel.



Rallye de l'emploi:

Rallye de l'Emploi: Avec un total de 10 participants préalablement préparés pour cet exercice, les bénéficiaires accompagnés de la conseillère emploi ont prospecté 3 zones: le centre-ville, la zone Auchan Vineuil et la zone Cora Villebarou. Au total ce sont 127 entreprises qui ont été démarchées, 12 possibilités de contrats recensées, 6 possibilités de PMSMP, et 26 CV déposés.



- Visites entreprises
- Visite de l'entreprise Ruet: présentation du métier d'élagueur
- Petit-déjeuner RH



La rencontre s'est déroulée autour de la thématique de la PMSMP en présence des entreprises Jardiland, Poussin Peinture, Ferme de la Motte, Proust, Ruet élagage et l'hôpital de Blois. Certaines entreprises nous ont évoqué leurs difficultés de recrutements.

## ► Sorties

48 salariés sont sortis des chantiers d'insertion dont 60 % de sorties dynamiques.

	2020	2021
	42 % sortie dynamique	60 % sortie dynamique
CDI	6	5
CDD - 6 mois	3	10 ↗
Formation qualifiante	5	12 ↗
Passerelle IAE	4	2

Augmentation du temps de travail de la conseillère emploi passage de 0.45 à 1 ETP

## ► Chantier SAS IAE: second œuvre

Pour les Bénéficiaire d'une Protection internationale avec une alternance production, relation entreprise et formation 126h de formation linguistique par salarié.

Nous avons embauché 27 salariés sur 4 mois soit 6 ETP, 67 chantier de second œuvre réalisés.

Le SAS IAE a été retenu par la ville de Blois pour le démontage et le remontage des cimaises et les travaux de peinture.



## ► Chantier restauration

- 34 821 (25 841 en 2020) repas servis à l'ASLD
- 11 (25 en 2020) prestations traiteurs
- 10 (15 en 2020) clients hors ASLD

20 salariés embauchés soit 5.6 ETP

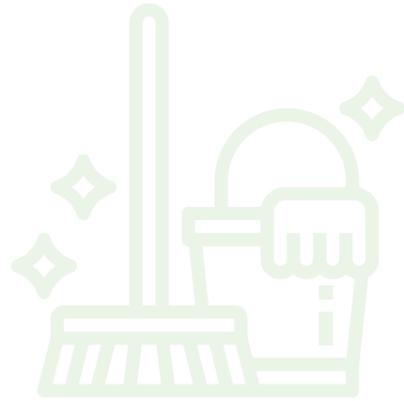
Nous remercions nos clients pour leur confiance: 3F, AIDAPHI, APE des NOELS, ATELIERS LIGETERIENS, BLOIS HANDISPORT, CONSEIL DEPARTEMENTAL 41, CROIX ROUGE FRANCAISE, DDCSPP 41, FAS, FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION, RESTAURANTS DU CŒUR, SECOURS CATHOLIQUE, TOUR EMPLOI SERVICE, TREMPLIN, VRS



Fondation du doute

► **Chantier entretien des locaux : 2 nouvelles activités**

- Nettoyage des 35 véhicules de service de l'ASLD sans eau
- Blanchisserie à destination des centres d'hébergement de l'ASLD



**Ces nouveaux chantiers ont pour objectif**

- d'amener de la polyvalence et de la compétence aux agents afin de faciliter l'accès à l'emploi durable
- de maintenir de l'activité principalement après 9h et de proposer un rythme régulier lors de la journée de travail



Nous remercions nos clients pour leur confiance :  
AIDAPHI, CDSAE, COALLIA, FAS, FONCIA, GRETA, CHRS LATASTE

► **Dans le cadre de la stratégie pauvreté, nous avons obtenu le financement de deux projets :**

Atelier socio-esthétique/vidéo



Préparer les salariés en transition professionnelle à la relation entreprise dans une démarche de valorisation. Nous avons fait intervenir deux professionnels : Sonia Génini (socio esthéticienne et référente de l'action) et Morgane Fondronnier (Sophrologue).

Le bilan que nous pouvons réaliser au terme de ces ateliers : Les salariés se sont impliqués dans la démarche même si certains étaient septiques au démarrage. Les besoins les plus souvent exprimés ont été la gestion du stress, une amélioration de la confiance en soi, la régulation du sommeil et l'apaisement

**Les objectifs de ces ateliers ont été de travailler sur :**

- la confiance en soi, la gestion du stress, la présentation dans le cadre d'entretiens professionnels.
- 16 séances de sophrologie de 1h30 ont eu lieu par groupe de 2 à 4 personnes
- 20 séances de 2h de socio-esthétique et image de soi par groupe de 2 à 4 personnes

des douleurs posturales. Dans ce sens, les différents outils de la sophrologie ont été proposés : relaxation dynamique, respirations et évocations mentales et sensorielles. La difficulté majeure a été la compréhension en raison de la langue et des origines très diverses de chacun.

**Court métrage :**

Conception d'un outil de communication visuelle pour promouvoir les trois chantiers d'insertion de l'ASLD 1<sup>er</sup> temps de travail. Les ateliers de préparation ont rempli ces objectifs. Les salariés ont travaillé sur la mise en mots de leurs tâches, savoir-faire, compétences, comportements professionnels... Mais aussi, ces exercices ont permis de faciliter l'expression orale des salariés en CDDI face à la caméra et par ricochet face à un employeur. Les salariés ont été valorisés en mettant un coup de projecteur sur leur production Nous disposons d'un outil de communication visuelle efficace avec une diffusion large : site internet, réseaux sociaux, prescripteurs, entreprises démarchées...



# La Plateforme PIC BPI

## (Plateforme d'Intégration Professionnelle des Bénéficiaires de la Protection internationale)

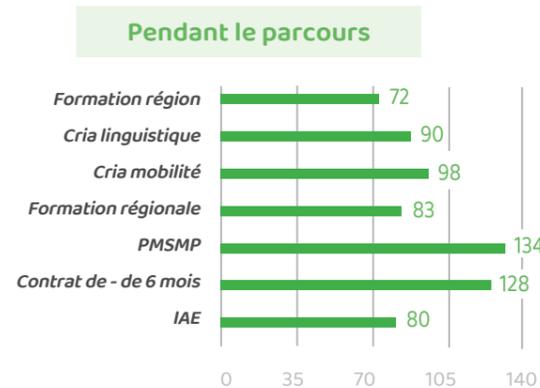
Dans le cadre de l'appel à projet « Intégration professionnelle des réfugiés », l'équipe de la plateforme accompagne, depuis 2019 et jusqu'en mars 2022, des personnes bénéficiant d'une protection internationale vers une insertion professionnelle durable en menant des actions auprès des acteurs économiques et sociaux du territoire.

Ce projet est porté par l'ASLD mais fait appel à de nombreux partenaires et de nouveaux partenariats se construiront au fur et à mesure. Les dispositifs financés (accord de consortium) dans le cadre de la PIC BPI sont : les missions locales, le CD41 (Job 41), la CRIA, Bio solidaire et le MEDEF

Avec le soutien du  
« Groupe Caisse des Dépôts »

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
HAUT-COMMISSAIRE AUX COMPÉTENCES ET À L'INCLUSION PAR L'EMPLOI

Âges	Moins de 26 ans	33 %
	Plus de 50 ans	4 %
Situation familiale	Adulte isolé	62 %
Ressource	RSA	65 %
Mobilité	Absence de permis	77 %
Niveau de langue	En dessous du niveau A2 oral	46 %
	En dessous du niveau A2 écrit	71 %



## ► 3 ans d'accompagnement en chiffre :

356 BPI accompagnés

- 51 PAR LES MISSIONS LOCALES
- 81 PAR JOB 41
- 224 PAR L'ASLD

100 % DES BPI ONT TERMINÉ LE CIR

### Nationalités majoritaires

- 22 % AFGHAN
- 19 % SOUDANAIS
- 10 % IRAKIEN



HOMMES

78 %



FEMMES

22 %

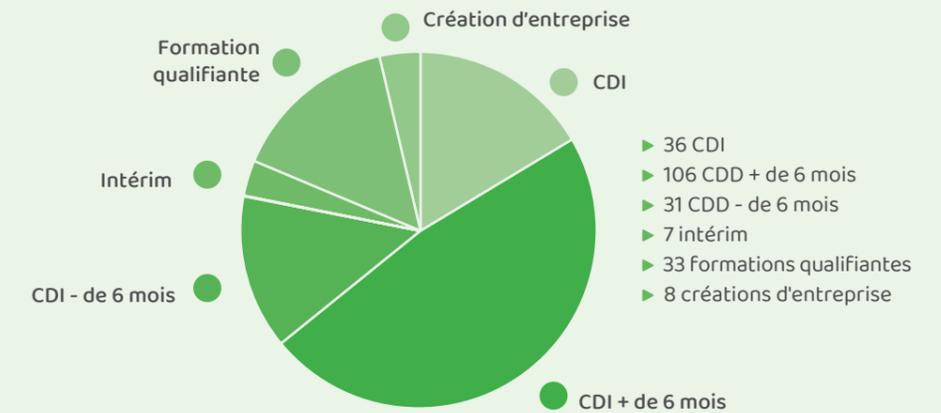
189 sorties vers l'emploi

## ► 222 sorties dynamiques

- 150 vers l'Emploi durable
- 39 vers un emploi de transition
- 33 sorties positives



### Les sorties



## ► Les temps forts de l'année

### Parcours de professionnalisation :

Avec le soutien de la Région et en partenariat avec le GRETA, la plateforme PIC BPI a conduit la mise en place d'un parcours de professionnalisation en logistique et en restauration dédié aux Bénéficiaires de la Protection Internationale et des demandeurs d'emploi.

6 personnes suivent ce parcours FLE à visée professionnelle. Le Greta nous a informé que sur les 5 candidats « Agent Polyvalent en Restauration », 3 vont immédiatement intégrer la formation qualifiante et 2 vont poursuivre la formation pour se perfectionner. Le candidat logistique intégrera la formation Découverte des métiers de la Logistique. Les apprenants ont tous fait preuve d'une réelle volonté de réussir, se sont tous investis et soutenus les uns les autres. Ils ont su démontrer leur réelle motivation pour atteindre tous ensemble leur objectif.



## Objectif de cette formation

- Préparer, faciliter l'accès à la formation qualifiante
- permettre aux apprenants d'obtenir un **diplôme** en vue de décrocher un **emploi** dans ces métiers porteurs.

### Action mobilité :

Une convention de formation a été signée entre la Plateforme PIC BPI et « La petite escapade vélo école » avec pour objectif de former des adultes primo débutants à se déplacer à vélo en zone sécurisée. La demande d'apprentissage du vélo émane principalement d'un public féminin. Depuis le 18/10, Monsieur Jean-Baptiste Pomiès, éducateur de la mobilité à vélo, forme les participantes. Nous relevons la joie des femmes qui ont réussi à atteindre leur objectif.

## Perspectives 2022

### ► Sève emploi

Pour la troisième année, les chantiers d'insertion ont été retenus dans le cadre dispositif « SEVE emploi 2 », à savoir le déploiement d'un service d'accompagnement dans l'emploi.

### ► Intervention du cabinet Energia

Les permanents des chantiers d'insertion vont bénéficier d'un accompagnement à la fonction Ressources Humaines par un prestataire pour professionnaliser la construction de parcours individualisés d'insertion professionnelle afin de favoriser des sorties positives.

Cette formation se propose de travailler à des plans d'action individuels et collectifs portant notamment sur :

- L'identification des compétences socles, transverses qu'il est possible de travailler au travers des activités supports du chantier et/ou par le biais de formations externes.
- Des outils de positionnement contextualisés permettant de rendre les compétences acquises lisibles/visibles
- En professionnalisant les équipes de permanents sur ces questions, en incarnant ce processus RH.



### Sève emploi 2 : accompagnement dans l'emploi

Accompagnement RH à la professionnalisation de la fonction RH

Cuisine mobile « Cui'mobile »

Communication



### ► Cuisine mobile

Dans le cadre de l'appel à projets « création et développement d'un tiers lieu favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel » l'ASLD a été retenue pour mettre en place une cuisine mobile.



### Les enjeux du projet :

- Aménagement d'une cuisine mobile avec des points d'ancrages aux parkings des 5 hôtels et à la Passerelle
- Animation d'ateliers cuisine aux associations caritatives avec les produits distribués
- Accompagnement et support d'information sur la qualité de l'alimentation
- Négociation avec les hôteliers pour équiper chacune des chambres d'un réfrigérateur et d'un micro-onde

### ► Communication : réseau social, flyer...

Pour renforcer notre communication, nous avons prévu d'accueillir une stagiaire en communication et graphisme pour mettre à jour notre site web, mettre en page des flyers et autres productions graphiques et élaborer une stratégie de communication digitale.



# 04

## Pôle Logement accompagné



### ► Les principales missions du pôle logement accompagné

- Accompagner les ménages dans la construction de leurs projets
- Faciliter l'accès à un logement adapté aux besoins de la famille
- Permettre aux ménages de se maintenir durablement dans les lieux

Les équipes du PLA se mobilisent pour proposer un accompagnement personnalisé aux publics orientés en vue d'une insertion pérenne par le logement. En fonction des situations et des dispositifs, les professionnels proposent un accompagnement global ou ciblé sur le logement et/ou la parentalité.

## Les services à l'interface de l'hébergement et du logement

### Le CPH Centre Provisoire d'Hébergement

Le CPH est un service d'accompagnement de personnes vulnérables en fin de parcours migratoire, régularisées au titre de l'asile. Il a pour vocation l'autonomisation de celles-ci en vue de leur intégration sur le territoire.

Cette année, forte de l'évolution des pratiques issue de la crise sanitaire, l'équipe a proposé un soutien aux personnes impactées par les événements géopolitiques récents. L'utilisation des réseaux sociaux, messagerie instantanée et actions collectives en petit groupe ont permis d'éviter l'isolement et les ruptures du liens sociaux.

La Fondation de France a retenu notre candidature à l'appel à projet « souffrance psychique des exilés ». Les personnes accompagnées ont ainsi bénéficié d'ateliers d'art thérapie et de théâtre-musique. Ces derniers ont permis de poursuivre le travail engagé par l'équipe autour d'une ouverture

Fondation de France

vers l'extérieur. L'appel à projet a également permis l'intervention d'une psychologue auprès de l'équipe et des personnes accompagnées.

La participation des personnes accompagnées est un élément central de l'accompagnement. Cette année, les jeunes hommes hébergés ont contribué à l'amélioration du cadre de vie en réalisant quelques travaux de rénovation et peinture dans les appartements avec l'équipe.

Les actions collectives sont également un outil essentiel pour développer les compétences et l'estime de soi du public accueilli. Ainsi, durant la période estivale, des activités de loisirs et de culture ont eu lieu avec les jeunes hommes et les familles (Visite de Tours, visite de châteaux, repas partagé au parc de l'Arrou, canoë, participation à une œuvre collective, carnet de voyage...). Des actions collectives ont été mises en place sur différents thèmes (l'entretien du logement, les repas, actualisation Pôle Emploi, les démarches administratives...).



### ► Le CPH sous-location :

- 10 ménages accompagnés
- 16 adultes et 28 enfants accompagnés
- 100 % des familles accompagnées restent dans leur logement

Chiffres Révélateurs de 2021 :  
- 67 ménages accompagnés pour 91 personnes  
- 81 % des ménages sortent vers un logement durable ou un hébergement adapté

### ► Le CPH hébergement :

**39** jeunes hommes de - 25 ans (stabilité par rapport à l'année passée)  
**73 %** des hommes de moins de 25 ans sortis du CPH accèdent au logement

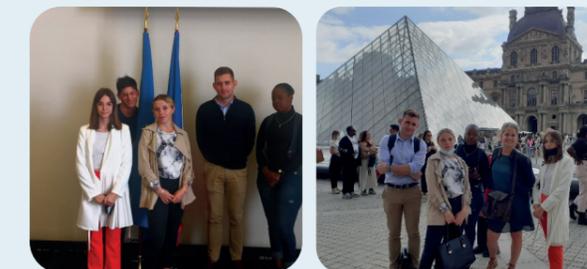
### La MRJ Maison Relais Jeunes

Le service Maison Relais Jeunes du Pôle Logement Accompagné accueille 16 jeunes âgés de 18 à 20 ans bénéficiant d'un contrat jeune majeur. Ces jeunes viennent essentiellement de familles d'accueil, de foyers de l'enfance ou d'hôtels (pour les anciens mineurs non accompagnés). L'objectif premier est de leur permettre d'expérimenter la réalité d'une vie en logement avec un accompagnement social global et sécurisant.

Au cours de l'année, l'équipe a beaucoup évolué avec le recrutement d'une cheffe de service et d'un nouveau collègue en janvier, puis le départ des trois travailleuses sociales, pour de nouveaux projets. Depuis, Julie, Tiffany et Sarah, apprentie éducatrice, nous ont rejoint. En lien avec la crise sanitaire il nous est apparu primordial de remettre du lien entre les jeunes et la nouvelle équipe éducative. Nous avons adapté les activités et sorties en proposant aussi des actions mutualisées avec les autres services comme les Maisons relais et le CPH : soirée crêpes, sortie bowling, visite de château et marchés de Noël.

Le temps fort de cette année s'est déroulé autour de la venue de Monsieur Gauttier Arnaud-Melchiorre, chargé ministériel pour la réalisation d'un état des lieux de la Protection de l'Enfance. Les jeunes ont consacré une demi-journée où se sont déroulés des entretiens, un apéro partagé et même une

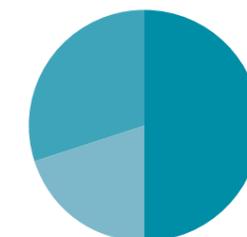
soirée festive (avec les gestes barrières). Pour la seconde partie de cette démarche, 5 jeunes, accompagnés de 2 éducatrices et de la directrice ont été invités au ministère pour travailler sur la charte de l'enfant placé. S'en est suivi la visite du Louvre, avec notre hôte.



### ► Les chiffres révélateurs :

Nombre de jeunes pris en charge en 2021 = 23  
Nouveaux accueils en 2021 = 10  
Nombre de jeunes sortants en 2021 = 10

- 5 vers le logement autonome,
- 2 emménagements au domicile du compagnon
- 3 retours en Famille.



## Le CHTL Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement

Le CHTL est un dispositif financé par le Conseil Départemental dans le cadre de la loi Molle. Il vise à apporter un accompagnement global et plus particulièrement un soutien à la parentalité, à des femmes isolées avec au moins un enfant de moins de trois ans.

En 2021, une extension de places portant la capacité d'accueil à 5 places en CHTL sous location et 8 en CHTL hébergement a vu le jour. En effet, la mise en place du dispositif AHMI favorise le repérage précoce des difficultés à la parentalité. Des orientations vers le CHTL (travaillées conjointement entre les professionnels du CD41 et ceux de l'ASLD41) ont lieu dès que cette problématique est repérée.

Tout au long de l'année, en plus de l'accompagnement personnalisé, les travailleuses sociales proposent des actions collectives. Ces temps permettent une observation hors domicile des liens parents/enfants et un ajustement des préconisations. Globalement, l'ensemble du suivi vise à permettre aux femmes de reprendre confiance en elles et en leur capacité, afin, notamment, de répondre de manière adaptée aux besoins de leurs enfants.



Sortie à la plage de Montrichard été 2021



Matinée jeux et parentalité en partenariat avec le CHRS l'astrolabe en juillet 2021, au parc de l'Arrou

### Chiffres révélateurs de 2021

Le taux d'occupation global est de 80.3 % contre 89 % en 2020.

Ceci s'explique par la crise sanitaire qui a rendu difficile l'accompagnement des femmes dans le cadre de leurs démarches de régularisation ou de recherche de logement. Les personnes ont été plus longtemps prises en charge dans le cadre du dispositif CHTL hébergement.

#### CHTL Hébergement

Taux d'occupation CHTL hébergement en 2021: 90.6 %  
12 Femmes et 22 enfants (10 Femmes et 15 enfants en 2020)

#### CHTL Sous-location

5 Femmes et 8 enfants en 2021  
(6 Femmes et 11 enfants) en 2020

Taux d'occupation CHTL sous location en 2021: 70 %

► 3 entrées sur le dispositif

► 5 sorties:

- 2 femmes ont eu accès à un logement autonome après leur PEC au CHTL
- 1 femme a bénéficié d'une IML
- 1 femme a été prise en charge en CHRS à l'issue des 3 ans de son dernier enfant
- 1 réorientation SAMEP



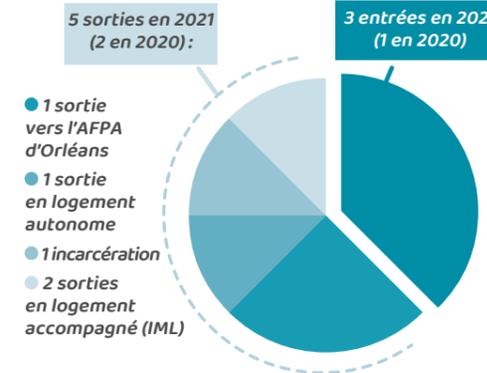
Sortie à l'aquarium de Touraine août 2021



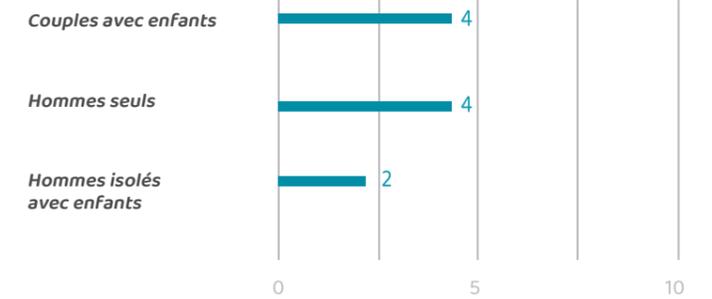
Sortie au lac de la pinçonnière



## La Stabilisation



### 10 ménages accompagnés (égal à 2020) Composition des ménages:



## Les dispositifs d'accompagnement

### AVDL

#### Accompagnement vers et dans le Logement

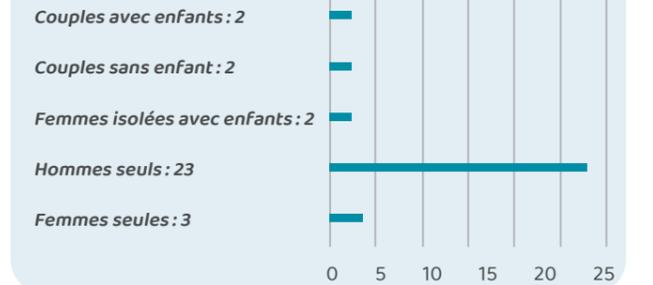
Objectifs 2021:

AVDL FVV: 26 femmes victimes de violences

AVDL classique: 19 ménages en file active

Dans le cadre de l'appel à projet FNAVDL, nous avons proposé une réponse conjointe entre SOLIHA et l'ASLD 41. Les bailleurs sociaux se sont associés à la démarche en s'engageant par la signature d'une charte. Si jusqu'alors, la majorité des mesures d'AVDL a été réalisées à destination d'hommes seuls, sortant de structure d'hébergement type HUDA ou CPH, la volonté est aujourd'hui de répondre au besoin d'un public plus large à savoir les femmes victimes de violences, les personnes en souffrance psychique et présentant des conduites addictives, les jeunes de 18 à 25 ans en difficultés au sein de dispositifs adaptés et d'accompagner les personnes rencontrant des difficultés en cours de bail afin d'éviter les expulsions locatives.

#### Chiffres AVDL pour 2021: Composition des ménages accompagnés



### AHMI

#### Accompagnement à l'Hôtel des Mères isolées

Le dispositif, initié par le conseil départemental fin 2019, a été reconduit pour l'année 2021. Cette année 2021 a été marquée par un nombre croissant de mise à l'abri des mères isolées sur le département. 89 femmes avec enfants ont été accompagnées sur les hôtels. L'accompagnement de ces mères a pu rester de qualité grâce au financement d'un 0,6 ETP de travailleur social supplémentaire, portant à 1,4 ETP le temps octroyé sur ce dispositif. Ce temps supplémentaire a notamment permis de pouvoir continuer de répondre aux sollicitations des femmes dans des délais très courts liés à la procédure de demande d'asile.

En effet, une quarantaine de femmes a été mise à l'abri en 2021. Dans les premiers mois suivant l'accueil à l'hôtel, les démarches en lien avec la procédure de demande d'asile sont nombreuses. L'équipe doit donc faire preuve de réactivité.

**Info clé:** La mise en place de réunions trimestrielles de coordination entre l'ASLD et les services du Conseil Départemental favorisent la mise en place de réponses adaptées à chaque problématique repérée.

#### Motifs de sorties d'hôtel en 2021, pour les mères isolées:

Sorties en logement autonome	5
Sorties en logement accompagné	6
Sorties chez des tiers	5
Sorties vers un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile autre qu'un CADA	5
Sorties vers un CADA	6
7 sorties vers le CHTL	7
2 sorties vers un hébergement d'urgence	2
Sorties vers un CHRS	2
Sorties sans information	9

## Les services de logement accompagné

### L'Intermédiation locative (IML) : un dispositif toujours en croissance

En 2021:

# 38

places supplémentaires ont été ouvertes portant le nombre de places financées à 117 (79 en 2020).

L'IML reste un dispositif relativement sollicité durant cette année 2021. Les prises en charge sont en forte croissance

### La mobilité nationale

L'objectif était de 6 ménages. Nous n'avons eu aucune orientation en 2021. Le travailleur social dédié à cette mission a continué d'accompagner les familles ayant intégré le dispositif en fin d'année 2020. En effet, l'accompagnement social est prévu pour 12 mois.

### Le service maison relais : une activité constante

**Capacité d'accueil :** 42 places dont 10 en résidence accueil et 32 en pension de famille

**Nombre de résidents accompagnés :** 40 contre 37 résidents en 2020.

#### Taux d'occupation :

- ▶ 98 % en pension de famille (contre 99 % en 2020)
- ▶ 69 % en résidence accueil (contre 82 % en 2020)
- ▶ 19 % de femmes accueillies.

#### Nouveaux résidents en 2021:

Résidence accueil 4 contre 3 en 2020  
Pension de famille 4 contre 1 en 2020

Départs : (mise sous forme diagramme)

- ▶ 6 départs en 2021 contre 5 en 2020
- ▶ 1 sortie vers un logement autonome
- ▶ 2 sorties vers un autre dispositif d'hébergement dont un résident en FJT
- ▶ 1 sortie ré hospitalisations
- ▶ 1 personne décédée
- ▶ 1 expulsion locative

### Chiffres révélateurs de 2021

**59 logements** (contre 57 en 2020)

**151 personnes accompagnées sur l'année 2021** (contre 93 en 2020)

Au-delà de l'augmentation des places financées, nous notons cette année une tendance à l'équilibre entre la prise en charge de personnes isolées (44 % des prises en charge) et la prise en charge de familles ou couples (56 % des prises en charge).

**22 ménages entrés en 2021** contre 15 en 2020

**12 ménages sortis en 2021** contre 5 en 2020. Nous notons une reprise après les périodes de confinement de l'année 2020. 10 ménages ont pu bénéficier d'un glissement de bail.

Les pensions de famille et la résidence accueil offrent un logement pérenne à ses habitants. Cette année, les projets collectifs comme la sortie canoë et le séjour en hébergements insolites ont été des leviers importants pour recréer la dynamique de groupe fortement ébranlée par la crise sanitaire.



## Témoignages

des résidents pendant le séjour

**Nicolas**

*J'ai adoré la yourte et faire du camping ! J'ai aimé le séjour la soirée crêperie j'ai pris les photos pendant l'activité fauconnerie j'ai bien aimé. L'activité avec l'apiculteur, de voir comment on récolte le miel, j'ai adoré le gouter c'était trop bon ! Le feu de camp avec Paulo à la guitare et les shamallows grillés trop bien !*

**Ascencion**

*J'ai vachement sympathisé avec les animateurs, trop cool. Les activités étaient supers ! La petite cabane c'était génial, le cadre, la forêt !*

Les résidents des pensions de famille et de la résidence accueil souffrent, pour la plupart, d'une image dégradée, d'un manque de confiance en eux et sont souvent en situation de souffrance psychique. C'est pourquoi, l'équipe a proposé un projet partenarial autour de la médiation animale pour favoriser le mieux-être physique et psychologique des résidents. Dans le même esprit, des ateliers bien-être ont été proposés par une stagiaire socio esthéticienne.



#### Projet d'extension du Lubidet :

les travaux démarreront en février 2022 et devraient s'achever en fin d'année afin de permettre aux résidents des Frères Lumière d'intégrer ces 6 nouveaux logements à la résidence du Lubidet

#### Les perspectives 2022 :

##### Une extension des services :

- ▶ Le CPH : + 15 places
- ▶ La MRJ : + 7 places
- ▶ L'IML : un objectif de 13 places supplémentaires

# 05

## Pôle Hébergement d'Insertion



### Les chiffres clés

#### ► Sur le LHSS

	2020	2021	Ecart
Taux d'occupation	73 %	92 %	+ 19 %

#### ► Sur le CHRS

	2020	2021	Ecart
Taux d'occupation	101.87 %	101.63 %	- 0.24 %

#### Nombre de ménages au CHRS :

- Présents au 31/12/2021: 59
- Accueillis en 2021: 83

#### Nombre de personnes au CHRS :

- Présentes au 31/12/2021: 106 (66 adultes + 40 enfants)
- Accueillis en 2021: 134 (83 adultes + 51 enfants)

### Les Lits Halte Soins Santé (LHSS)

Les « lits halte soins santé » accueillent temporairement pour une durée de deux mois renouvelables des personnes majeures sans domicile fixe ou titulaires d'un logement dont l'état d'insalubrité ne permet pas d'y prodiguer des soins dans des conditions d'hygiène et de sécurité suffisantes et satisfaisantes. Les LHSS sont destinés à l'accueil de personnes à minima ou suffisamment autonomes quelle que soit leur situation administrative.

Les personnes accueillies ne peuvent généralement pas être prises en charge par d'autres structures car leur pathologie, leur état général, somatique ou psychique ne nécessitent pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée. Leur état de santé étant évalué comme incompatible avec la vie à la rue. L'hébergement sur les LHSS est associé à une prise en charge médico-sociale.

Les LHSS disposent initialement d'un agrément pour 3 places,

une extension de 3 places sera effective courant 2022 afin de répondre aux nombreuses demandes. Deux studios internes au CHRS seront mobilisés pour la prise en charge des patients LHSS et l'ancienne lingerie va être réhabilitée pour proposer une chambre dédiée aux personnes à mobilité réduite.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties est d'environ 5 mois (cumul durée séjour 1104 jours pour 7 personnes sorties donc durée moyenne de 157 jours soit 5,23 mois)

Le taux d'occupation des LHSS est passé de 74 % en 2020 à 92 % en 2021 malgré un contexte sanitaire fragile.

Pour ce faire, l'équipe a été renforcée par un temps infirmier supplémentaire ce qui permet une meilleure prise en charge des personnes.

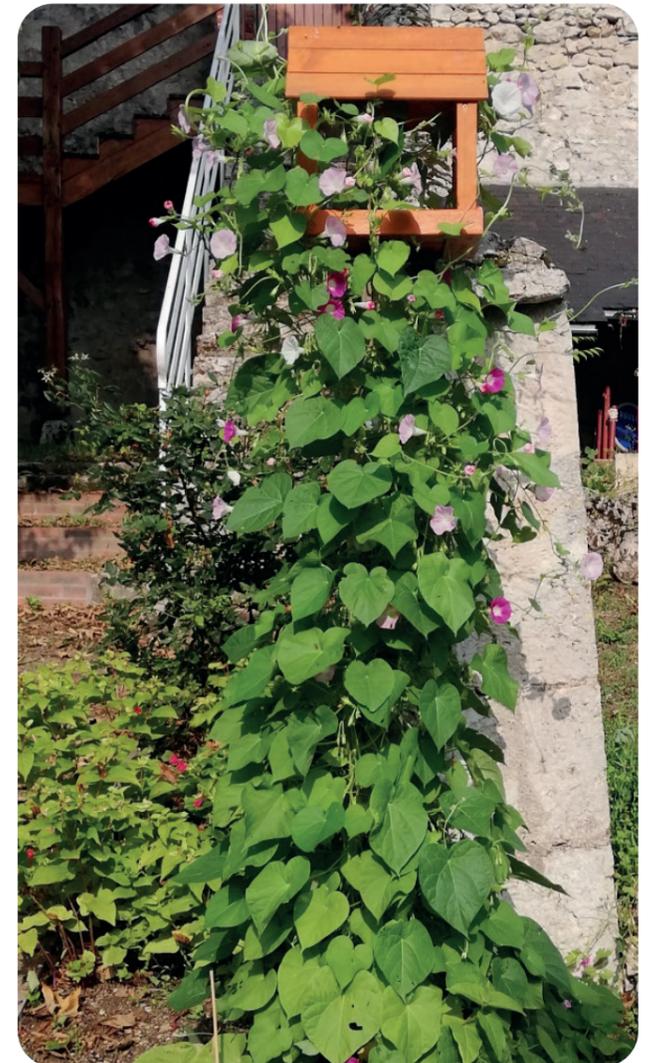
**Sur l'exercice 2021, le service des LHSS de l'ASLD présente une activité en hausse avec un taux d'occupation de 92 %, et donc une activité 2021 supérieure de 19 % par rapport à 2020**

Certaines prises en charge ont dû être prolongées du fait de la dégradation de l'état de santé de certaines personnes. Par ailleurs, nous observons qu'une durée de séjour trop importante engendre souvent des difficultés pour mobiliser les personnes accueillies vers un projet de sortie. Un travail de médiation et d'accompagnement vers le changement est alors nécessaire. Lorsque le profil de la personne accueillie le permet et quand les soins sont terminés une orientation sur le CHRS insertion peut être envisagée.

**2 personnes ont été orientées vers les ACT de Blois et de Tours.  
1 personne vers le CHRS ASTROLABE  
3 vers le CHRS PRIEURE (insertion)**

### Le CHRS le Prieuré

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Prieuré (CHRS) est un foyer d'hébergement qui accueille 25 hommes isolés principalement sans domicile, en situation de détresse sociale et psychologique, dont la précarité de la situation nécessite un accueil à même de stabiliser leur situation. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement social (équipe de 5 travailleurs sociaux), d'un soutien psychologique (exercé par la psychologue du PHI), d'un accompagnement vers le soin (2 IDE), d'un accompagnement vers la remise en activité exercé par un éducateur technique dans le cadre des ateliers (réalisation d'objets en bois, entretien des espaces verts)...

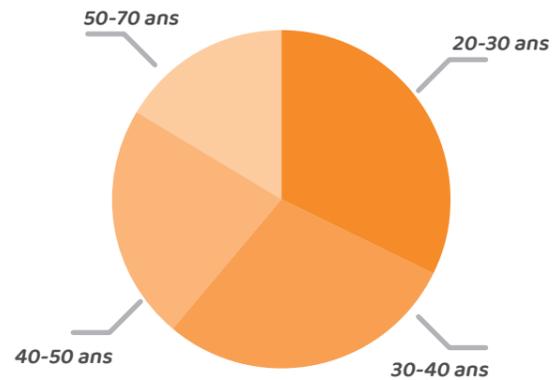


Créations des ateliers de remise en activité



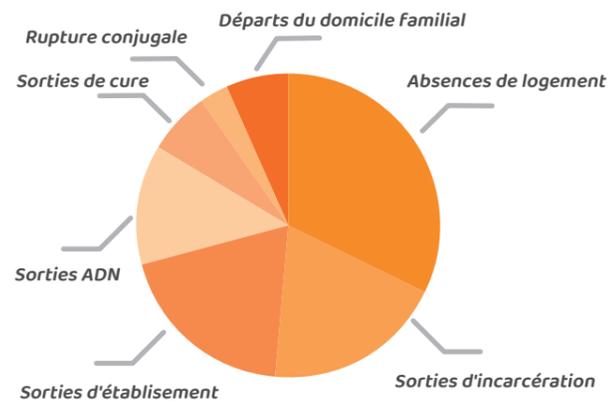
Le CHRS Prieuré a connu en 2021 un taux d'occupation de 85,76 %. 53 personnes ont été accompagnées et 31 accueillies courant 2021. La majorité des personnes accueillies sont originaires de Blois. On observe sur l'année 2021, une grande hétérogénéité au niveau de l'âge des résidents. Diversité qui implique un accompagnement et un réseau partenarial diversifié mais aussi une grande richesse dans les interactions entre les résidents.

### Âge des personnes accueillies



Une convention a été mise en place avec le SPIP pour l'accueil de 3 personnes en placement extérieur. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention de partenariat en faveur de l'hébergement et de l'accompagnement des PPSMJ (personnes placées sous-main de justice) entre le SPIP, la maison d'arrêt de Blois et l'ASLD, un logement de type 3 situé quartier Quinière a été mis à disposition. Ce logement est mobilisable en urgence au bénéfice des PPSMJ le temps qu'elles accèdent aux droits communs. Les personnes suivies ont une double référence SPIP et ASLD.

### Motifs d'hébergement



- ▶ 30 personnes sont sorties du dispositif en 2021 dont : 6 en logement autonome, 1 retour dans la famille, 10 orientations vers des structures adaptées.
- ▶ 13 personnes ont quitté le CHRS vers une destination inconnue. La durée de séjour des personnes sorties est de 291 jours. Le CHRS a de nouveau été confronté par 2 fois à un dégât des eaux dans un studio normalement dédié à l'accueil des couples sans enfant. Suite aux réparations et compte tenu des rares orientations des couples vers le CHRS, ce logement a été mis à disposition du LHSS dans le cadre de son extension de places.

## 1/3 des demandes d'hébergement sont généralement la conséquence d'une absence de logement ou d'hébergement

### Perspectives 2022

- ▶ Création de 3 places supplémentaires sur les Lits Halte Soins Santé et extension de l'équipe LHSS avec un ETP aide-soignante et un mi-temps travailleur social.
- ▶ Mise à disposition d'un logement de type 3 rue du puit châtel pour l'hébergement et l'accompagnement de 2 résidents du CHRS dans le cadre de la cohabitation. Ce logement externalisé et proche du CHRS a pour vocation de compenser l'attribution de 2 studios internes au CHRS aux LHSS.
- ▶ Les trois opérateurs : ASLD, OPPELIA VRS et le CHB ont obtenu fin 2021 des financements de l'Etat et de l'ARS, afin de mettre en œuvre un nouveau lieu de vie innovant pour personnes en situation de grande précarité, dans le cadre de l'AMI lancé par la DIHAL fin 2020. L'ouverture de ce lieu de vie situé à l'ancien ADN rue de la Garenne d'une capacité de 9 et 11 personnes devrait être effective courant juin 2022.

### FOCUS:

Remerciements aux UNITED RIDERS qui à l'occasion des fêtes de fin d'année ont apporté à chaque résident du CHRS deux colis cadeaux dont un confectionné par le collège de Sambin et l'accueil de loisirs de Vineuil.



### Le CHRS Astrolabe

Disposant d'une capacité d'accueil de 87 places, l'Astrolabe s'appuie sur trois dispositifs d'accueil et une mission :

- ▶ l'hébergement d'insertion avec 62 places en appartements diffus ;
  - ▶ l'hébergement d'urgence avec 13 places, dont certaines sont réservées à la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales ;
  - ▶ l'hébergement des jeunes femmes de 18 à 25 ans, proposant 12 places en maison et appartements ;
  - ▶ la mission « référent départemental des violences ».
- Toutes les familles et Femmes seules en situation de détresse ou qui connaissent diverses difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion ont vocation à être admises à l'Astrolabe. Les personnes sont accueillies seules ou en cohabitation, nous essayons dans la mesure du possible de faire correspondre la typologie de la famille avec la typologie du logement. En outre, en raison de la grande vulnérabilité de certaines femmes, nous sommes attentifs aux orientations et aux éventuelles colocations formées.

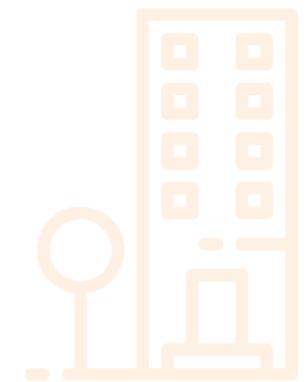


L'année 2021 a été marquée par des mouvements de personnel avec, notamment, l'arrivée d'une cheffe de service et d'une nouvelle formatrice spécialisée pour répondre à l'augmentation des places en hébergement d'urgence. Aussi, depuis octobre 2021, la mission référent violences compte un 0.2 etp supplémentaire. Pour permettre l'octroi d'un espace de travail individuel à chaque salarié, des réflexions autour de cette question ont conduit à des travaux d'aménagement.

### Les chiffres 2021

	Personnes hébergées N-1	Nouvelles entrées 2021	Sorties 2021
Adultes	42	52	46
Enfants	40	51	62
Total	82	103	108

Au total, 185 personnes ont été hébergés et accompagnés par l'équipe en 2021, soit un taux d'occupation de 105,57 %.



La durée moyenne de prise en charge des adultes est de 248 jours. Les difficultés administratives et sociales, le manque et ou l'absence de petits logements dans le parc social expliquent le renouvellement de certaines prises en charge.



## FOCUS insertion

L'accompagnement et le soutien mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire se veut **global et individualisé** en fonction des besoins de la personne et peut toucher tous les axes : le soin, la parentalité, l'administratif, l'insertion professionnelle, l'accompagnement dans et vers le logement, la (re) socialisation à travers les supports du collectif.

En lien avec les partenaires, les dispositifs de droit commun et la psychologue du service, les professionnels assurent un **rôle de conseil, de soutien, d'information et d'orientation**. Les personnes accueillies sont régulièrement reçues en entretien individuel et des visites à domicile sont effectuées, aussi bien dans les appartements extérieurs que sur site, par les travailleurs sociaux, ainsi que les techniciennes ISF.

La violence, conjugale et/ou vécue dans des situations de crises sociales, représente un facteur important dans la demande d'admission des personnes seules ou des familles. Même si la mission du CHRS reste généraliste, ce constat invite à développer un accompagnement personnalisé qui intègre la spécificité de cette problématique. La **spécificité des cultures et des parcours d'origine** des personnes accueillies conduit aussi à réfléchir sur nos cadres d'interventions et à adapter les pratiques professionnelles.

**Des animations** ont été proposées aux personnes accueillies sur l'ensemble des dispositifs et ont pour objectif de créer du lien social, de **favoriser l'expression et les échanges, et de promouvoir l'insertion** par le biais d'outils moins formels :

- ▶ Sorties à la plage de Montrichard, au lac de Villiers, au parc des Mées, au lac Pinçonnère, au lac de Chouzy ;
- ▶ Balade en bateau à Saint Dyé sur Loire ;
- ▶ Animation Halloween ;
- ▶ Ateliers culinaires ;
- ▶ Activités manuelles ;
- ▶ Participation à Carnet de Voyage ;
- ▶ Evènements de Fin d'année : petit train de Noël, distribution de cadeaux.



### Quelques chiffres

Personnes accueillies sur l'insertion en 2021	Orientations
36	CCAS, CIAS, MDCS, services de l'ASLD via la SIAO
10 personnes ont intégré le dispositif insertion après un temps d'hébergement sur l'urgence et l'orientation de l'équipe éducative.	
<b>A la sortie</b>	
Orientation vers un autre CHRS Insertion : 1 Hébergement amical/familial à la sortie : 2 Accès au logement autonome : 14 (avec ou sans accompagnement lié au logement) Inconnu : 1	



## FOCUS urgence

Depuis avril 2021 l'hébergement d'urgence se compose de 13 places, pour la mise à l'abri des femmes et enfants victimes de violences conjugales. Un 1er niveau d'accueil et d'accompagnement permet à chacun de passer la crise, se poser, définir et mettre en œuvre une orientation. L'accompagnement psycho social permet aux personnes accueillies de penser la situation, d'y mettre du sens et d'agir concrètement. L'accueil dans un contexte d'urgence requiert une attention particulière des professionnelles qui doivent faire preuve d'adaptation, d'observations rapides et pertinentes à l'égard des femmes et des enfants. Travailleurs sociaux, maitresse de maison, psychologue travaillent en étroite collaboration.

### Quelques chiffres

Personnes accueillies sur l'urgence en 2021	Orientations
54	115/SIAO et professionnelles de la mission référent départemental violences
<b>Et après l'urgence ?</b>	
La durée de prise en charge sur le dispositif urgence est d'un mois, renouvelable. A l'issue de cette hébergement et/ou pendant la mise à l'abri, nous observons les mouvements suivants :	
<b>Départ volontaire / retour au domicile : 3</b> <b>Orientation Insertion : 5</b> <b>Départ volontaire / Hébergement amical/familial : 5</b> <b>Logement autonome : 5</b> <b>Non renouvellement de PEC : 1</b> <b>Inconnu : 1</b>	

### Classe d'âge des enfants entrés en 2021 :

0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-17 ans
7	5	6	17	10	1

Depuis quelques années, nous ne parlons plus d'enfants témoins de violences conjugales mais d'enfants victimes. Les enfants exposés aux violences peuvent développer des troubles cognitifs, somatiques, psychologiques... Certains enfants que nous accueillons ont été impacté par la violence. Il leur est proposé un lieu d'écoute et d'échange sur leur vécu, leur ressenti, la place et la fonction qu'ils occupent dans leur famille et dans leurs relations.



### La prise en compte spécifique des enfants exposés aux violences :

Parmi les enfants accompagnés par les professionnelles de l'équipe, si tous n'ont pas été exposés aux violences conjugales, ils ont en commun un parcours marqué par les ruptures et l'insécurité. Ils retiennent toute l'attention de l'équipe qui veille aux répercussions de ces violences sur les enfants, adapte ses réponses et fait évoluer sa pratique, nourrie des observations et expériences de terrain. Par ailleurs, travailleurs sociaux et psychologue organisent mensuellement des actions parentalité ou divers ateliers comme des ateliers contes le mercredi matin.



## FOCUS sur le Dispositif Jeunes-Femmes 18 – 25 ans

**La majorité des demandes concerne des femmes sans hébergement (ruptures familiales, précarité, prostitution), et des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales. Aussi, il est à noter davantage de demande d'hébergement pour un public issu de l'aide sociale à l'enfance.**

	Personnes hébergées N-1	Nouvelles entrées 2021	Total de jeunes femmes hébergées et accompagnées en 2021
Jeunes Femmes	8	17	25

12 Femmes sur 25 ont moins de 25 ans. La part des femmes de 25 ans et plus est de 52 % en 2021. L'accueil de ces jeunes femmes est possible même s'il doit rester exceptionnel. En effet, les préoccupations et les priorités ne sont pas toujours les mêmes d'une jeune femme à l'autre et cette mixité d'âge peut constituer une difficulté pour l'équipe éducative et se ressentir dans la dynamique du groupe.

La plupart des jeunes femmes accueillies sur le dispositif 18/25 ans arrivent sans aucune ressource. Le partenariat installé avec la Mission locale et l'Ecole de la 2ème chance leur permet d'intégrer une formation rapidement quand le niveau scolaire est suffisant et les difficultés administratives résolues.

Des difficultés psychologiques voire psychiatriques sont repérées et la part de jeunes femmes concernées semble plus importante. Elles se trouvent parfois dans le refus de soin ou dans l'attente d'une prise en charge adaptée. Les délais de

rendez-vous au CMP restent importants et le partenariat avec les services médico psychologique est à consolider.

La durée moyenne d'hébergement et d'accompagnement peut dépasser une année. Certains freins repérés conduisent à ces durées de prise en charge plus longues, tels que la barrière de la langue, le manque ou l'absence de qualification, les difficultés administratives et sociales. Du temps est alors nécessaire pour accompagner dans les acquisitions avant d'envisager l'insertion sociale et professionnelle.

En 2021, malgré les restrictions liées à la crise sanitaires, quelques actions ont été initiées, en faveur de la convivialité et de la solidarité entre les personnes, telles que des ateliers cuisine et photos, des sorties extérieures, ou encore des travaux manuels. En 2022, ces actions collectives seront privilégiées afin de consolider la dynamique de groupe en place et accompagner le vivre ensemble.

certaines femmes vivant en zones rurales, qui mettent en évidence les difficultés liées à la faible mobilité des victimes et à leur isolement. Fort de ce constat, les professionnelles mesurent l'intérêt des itinérances en zones rurales, qui ne sont en aucun cas oubliées et nécessiteront de poursuivre des réflexions avec les acteurs concernés.

Par ailleurs, la mission amène également à établir des partenariats avec les différents services sociaux, médicaux et judiciaires. Des actions de prévention, de sensibilisation du public auprès des partenaires, des professionnels et du grand public vont se poursuivre en 2022.

### Les GLTD

Pour donner suite au Grenelle contre les violences faites aux femmes, plusieurs mesures ont été mises en place dans le Loir et Cher. En juillet 2020, le préfet et le procureur ont décidé de créer un GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance). L'objectif de ce dispositif est de renforcer la coordination entre tous les acteurs de la lutte contre les violences au sein du couple, forces de l'ordre, hôpitaux, éducation nationale, services sociaux, associations.

Une charte de confidentialité a été élaborée et signée. Des réunions en présentiel sont prévues 3 fois par an et des échanges réguliers par mails permettent d'améliorer la réactivité en cas de situations urgentes. Les informations portent sur les alertes en cas de danger, les besoins repérés, l'organisation des modalités d'intervention... Il s'agit aussi de procéder à un débriefing de situations qui ont posé des limites afin d'améliorer la protection des victimes. Le référent violences est l'un membre de ce groupe et peut relayer les situations au près du GLTD pour l'ASLD.



### Perspectives 2022

Pour 2022, les équipes ont la volonté d'impulser des interventions collectives, limitées par le contexte sanitaire et pourtant complémentaires de l'approche individualisée. **Ces rencontres collectives et participatives sont l'occasion de faire circuler des informations pratiques et permettent aux personnes de se sentir moins seules, favorisent les échanges de savoirs et d'entraide, valorisent les compétences de chacun.**

Aussi, les regards se portent spécifiquement **sur l'accueil des enfants en CHRS**. Formations, participation à des colloques ou divers événements seront retenus pour nourrir les observations et expériences de terrain et adapter les pratiques. Les ateliers à destination des enfants seront consolidés et développés, tout comme la **création d'outils en faveur du projet de l'enfant** comme un livret d'accueil sur l'urgence.

Des **interventions de sensibilisation** sur le consentement et les violences au sens large seront organisées en 2022, notamment auprès de collégiens.

Fort de son expérience depuis plusieurs années, le CHRS a développé un partenariat de confiance et un réseau territorial solide. En 2022, nous chercherons à développer et améliorer ces relations pour garantir la démarche de complémentarité et de coordination dans l'intérêt du bénéficiaire et son projet. **Des temps d'analyse des situation, d'information et d'orientation seront préservés, avec le secteur de la psychiatrie ou de l'addictologie notamment, afin de faciliter les prises en charge coordonnées.**

#### Autres projets :

Le PHI œuvre pour l'ouverture d'un centre d'hébergement à destination des auteurs de violences, sur Blois, à compter du dernier trimestre 2022 et en partenariat avec le SPIP et le Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales de Tours.

### Faits marquants 2021

► La semaine de lutte contre les violences faites aux femmes et la mobilisation de l'Astrolabe

Chaque année, la semaine de Lutte contre les violences faites aux femmes, organisée par la Ville de Blois et ses partenaires, propose des actions de sensibilisation auprès des jeunes et du grand public. Thème 2021 : les violences économiques. Le mercredi 1er décembre 2021, l'Astrolabe, a souhaité réunir des organismes d'accompagnement des victimes (planning, UDAF, ASLD) pour impulser un dialogue constructif sur les réponses qui peuvent être apportées aux situations de violences économiques.

► La journée des portes ouvertes s'est tenue le jeudi 23 septembre 2021 et a mobilisé un certain nombre de partenaires dans un esprit chaleureux et convivial. Toute la matinée, de nombreux professionnels ont été accueillis et ont pu découvrir les services et activités de l'Astrolabe à travers des visites de nos espaces de travail. L'après-midi s'est organisée autour d'une conférence sur le thème de la prostitution chez les jeunes avec l'intervention du CIDFF et du Mouvement du Nid de Tours.

► Pour la deuxième année consécutive, le club Inner-Wheel de Blois a distribué des cadeaux aux adultes et enfants de l'astrolabe, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Coffrets beauté, peluches et douceurs sucrés ont rempli la hotte pour le plaisir des grands et des petits.



## FOCUS Mission Référent Départemental Violences

Deux professionnelles assurent cette mission, financée par l'Etat, les trois bailleurs sociaux, les villes de Romorantin et de Blois.

La mission du référent violences est d'assurer une mission de proximité pour permettre une prise en charge globale et dans la durée des femmes victimes de violences sur tout le département. Au cours de l'année, 187 personnes ont été orientées vers la mission « référent violences départementales ». Les orientations proviennent de différents prescripteurs sur l'ensemble du territoire, ce qui met en lumière le bon repérage du dispositif. Les secteurs de Blois et de Romorantin sont majoritairement représentés. Il faut également souligner les sollicitations de

# 06

## Pôle Veille et Urgence Sociale

### Présentation et faits marquants

Le Pôle Veille et Urgence Sociale est composé par : le SIAO-115, un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) réparti sur 3 sites, un accueil de jour et de places d'hébergement dédiées aux personnes migrantes: un service d'hébergement réservé aux demandeurs d'asile (HUDA) et depuis octobre un Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES). Tous sont localisés à Blois.

Dans le département cet ensemble de services est une pierre angulaire du dispositif de lutte contre le « sans-abrisme » et de mise en œuvre des principes du logement d'abord.

Il permet d'associer traitement des demandes d'hébergement d'urgence, d'insertion, d'accès au logement accompagné et lieu de répit, l'accès à de l'information sur les droits, à un minimum d'hygiène et d'alimentation. Le CAES complète désormais l'articulation intégrée SIAO et HUDA, entre sans-abris et demandeurs d'asile, soutenant les alertes sur les vulnérabilités faites à l'OFII.

La croissance continue de places pérennes au sein du pôle avait rendu nécessaire l'embauche d'un second chef de service en fin d'année 2020, (+109 places en 2 ans). Une instruction parue en mars rénovant la politique du « Logement d'abord », dorénavant intitulée « de la rue au logement » s'est traduite pour la création de 25 places d'hébergement en diffus.

Il y a désormais 3 chefs de service, l'un en charge de 2 des 3 sites du CHU et de l'accueil de jour, l'autre de la partie famille du CHU et de l'HUDA, et depuis septembre un troisième au CAES.

**La tension toujours plus importante sur les petits logements à loyer très modéré et la mixité des statuts administratifs des ménages migrants fait croître la complexité et le délai d'attente pour l'entrée en logement.**

### L'activité 2021 du PVUS en chiffres

	Nuitées	Admissions	Sorties
CHU	44 073	137	148 (146 ménages, 261 personnes)
HUDA	50 828	98	90 (134 ménages, 233 personnes)
CAES (oct. à déc.)	590	59	37 (55 ménages, 59 personnes)

- ▶ 378 places pérennes (+25 %) et 55 à l'hôtel en moyenne annuelle (+40 %)
- ▶ 2800 repas délivrés à l'Accueil de jour
- ▶ Accueil de jour : 91 isolés et 28 isolées ; 299 orientations
- ▶ Sorties vers une sous location ou un bail direct : 54 pers. contre 70 pers. en 2020
- ▶ 2268 appels 115 / 3046 demandes d'hébergement d'urgence ou d'insertion
- ▶ 6 embauches en CDI temps plein (1 cheffe de service et 5 travailleuses sociales)
- ▶ 1 volontaire en service civique à l'HUDA

### La Veille sociale

#### ▶ Le SIAO : 115 et insertion

La mise en place un an plus tôt d'un nouveau logiciel intégrant dorénavant le traitement de toutes les demandes, continue de bousculer les pratiques des prescripteurs, du SIAO et des gestionnaires de tout le département. Les nombreux dysfonctionnements répétés ont rendu nécessaire une double saisie systématique pour maintenir la plus grande efficacité et fiabilité du traitement des réponses.

2021, contrairement aux 2 années précédentes, est marquée par une baisse des demandes 115 liées à celles des primo-arrivants sur le département et l'arrêt des confinements. (2268 appels reçus en 2021 contre 2824 en 2020 ; 753 ménages en 2021 contre 1086 en 2020).

**Un total de 34970 demandes dont 3046 traitées hors renouvellement des places déjà occupées d'hébergement d'urgence et d'insertion, - 5.3 % (36 938 / 4 119 en 2020)**

## 50 %

de baisse pour le taux de demandes non pourvue grâce à l'augmentation significative des capacités d'hébergement d'urgence des 2 dernières années et la baisse des sollicitations

## 1196

demandes d'hébergement d'urgence en 2021 (753 ménages / 1.6 pers./foyer) par des personnes différentes (contre 1740 en 2020)

## 137

personnes enregistrés par le SIAO pour une admission vers les secteurs de l'urgence (143 en 2020) et 193 vers l'insertion (145 en 2020)

Le SIAO poursuit sa collaboration avec la SPADA afin d'anticiper les demandes et de coconstruire les alertes auprès de l'OFII même si elles ont très fortement baissées. La priorité de l'OFII reste la lutte contre les grandes concentrations dans les métropoles.

#### ▶ L'Accueil de jour

La mission première de l'accueil de jour est d'offrir la possibilité aux personnes sans abri de se protéger des événements climatiques et de la vie à la rue dans un cadre sécurisé, agréable et rassurant.

La seconde est de favoriser les liens sociaux en partageant un lieu d'accueil collectif et calme.



L'année a été marquée par l'absence de demandeurs d'asile et de familles accompagnées d'enfants. Cela s'explique certainement par la fermeture des frontières et par les orientations directives nationales opérées par l'OFII. Ces ménages sont plus systématiquement admis en centres dédiés depuis les grandes agglomérations. De plus, le fait que chaque personne hébergée en urgence puisse s'y maintenir en journée rend moins essentiel le recours aux prestations de premières nécessités délivrées à l'accueil de jour.

La rénovation de l'atelier et de la jardinerie a pu être lancée grâce aux concours des fonds alloués dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté. Cela va permettre des activités dans de meilleures conditions.



### Fréquentation de l'accueil de jour

	2018	2019	2020	2021
Nombre de ménages	123	154	114	119
Nombre de personnes	145	168	116	119

### Demandes de renseignements, orientations :

2017	2018	2019	2020	2021
348	322	347	286	299

La baisse sensible du nombre de personnes, d'orientations et de services s'explique comme l'an passé par la limitation du nombre de personnes pouvant être présentes en même temps sur le site afin de respecter les mesures barrière. La priorité a donc été une nouvelle fois donnée aux personnes en situation les plus précaires permettant de garantir l'accès aux besoins fondamentaux.

42 personnes se disaient sans hébergement, les autres ont des solutions stables de logement. Les premières sont venues pour des besoins liés à l'accès à l'hygiène et pour des besoins alimentaires, 20 % ont pu bénéficier d'une aide administrative, 10 % ont pu participer à l'atelier menuiserie/bricolage.



## Le Centre d'Hébergement d'Urgence,

### La mise à l'abri généraliste

Selon le référentiel national des prestations du dispositif AHI, « il n'est recouru au dispositif «AHI» qu'après mobilisation des ressources offertes par l'ensemble des autres dispositifs sociaux de droit commun. Le respect de ce principe conditionne l'efficacité et la fluidité du dispositif. » L'instruction « De la rue au logement » parue en mars établit un calendrier de déploiement des changements de fonctionnement des SIAO 115 au logement accompagné de 2021 à 2024.

Pour y concourir, les places dites exceptionnelles sont fléchées vers l'hôtel avec 10 places. La décision a été prise par l'Etat en fin d'année afin que dès début 2022, les premiers objectifs soient tenus rapidement : création de 25 places en diffus, recours à l'hôtel de 8 jours pour 10 personnes maximum, embauche d'un travailleur social.

De plus, si l'hébergement d'urgence assume les besoins fondamentaux et un diagnostic social, il doit s'assurer de retrouver de la fluidité à court et long terme. Les mises à l'abri sont établies pour une durée limitée, 2 mois renouvelables 1 fois, selon les capacités de l'hébergé et des services d'accès au logement accompagné et de droit commun à établir une stabilité de vie dans un logement ou lieu de soin. Durant les années à venir, les services d'assistance sociale de droit commun seront encore plus parties prenantes, notamment sur le suivi des ménages en situation précaire nouvellement logés.

Au sein du CHU, les usagers et salariés de l'ex Abri de nuit avaient appréciés les nouvelles modalités de fonctionnement qui répondaient aux objectifs d'humanisation d'accueil sur le site de l'AFPA. Arrêt des remises à la rue quotidienne, chambre individuelle). L'application de l'instruction renforce l'harmonisation des pratiques sur les 3 modalités d'accueil

existantes. L'AFPA a notamment permis aussi d'accueillir des personnes avec animaux, mais la vétusté des locaux nous pousse à trouver une solution intermédiaire jusqu'en 2024, année de l'ouverture d'un site semi collectif situé à Blois nord dans les anciens logements de fonction des pompiers. L'Hôpital de Blois et Loir et Cher Logement ont soutenu cette transition en nous permettant d'installer 25 places hommes sans domicile à l'IFSI début 2022.

Depuis la baisse massive des sollicitations de ménages en situation migratoire, le changement important des problématiques sociales à traiter au CHU a nettement fait augmenter les orientations vers les dispositifs d'hébergement d'insertion et d'assistances sociales de droit commun, ainsi que des troubles et incivilités. Néanmoins 30 % des ménages ayant quitté le CHU l'ont fait vers un logement (9% en 2019).



Mais comme l'illustre ce pique-nique partagé, la levée des mesures sanitaires et une équipe renforcée et à terme regroupée sur un même site devraient permettre comme le disait une personne accueillie de « sortir de leurs murs ».



## Les dispositifs d'hébergement dédiés aux demandeurs d'asile

### ► L'Hébergement d'Urgence aux Demandeurs d'Asile (HUDA)

L'HUDA est un service d'hébergement durant la période d'étude de la demande d'asile. Les entrées et les sorties sont gérées par l'OFII. Nous gérons 150 places pour personnes isolées et familles dans des appartements en diffus à Blois.

10 logements ont été transférés du quartier des Cornillettes vers les quartiers nord afin de permettre la création du CAES sur le dernier trimestre. Cette recomposition nous a amené à chercher des nouveaux locaux pour y installer les bureaux. L'emménagement est prévu en début d'année pour que l'ensemble des salariés soient sur le même site.

Le turn over reprend après une année de gel des mouvements dû au confinement : augmentation du nombre des entrées de 31%. 90 personnes sorties (50 ménages) : soit 18 % de plus qu'en 2020, retour à un chiffre comparable à celui des années avant le confinement, - 50 % vers un logement ou un CHRS, mais +60 % vers un CADA. La durée moyenne de séjour est 1 an et 3 mois soit un mois de moins qu'en 2020.

On avait constaté que la raréfaction des contacts, l'arrêt des activités de convivialité avaient amplifiés le désarroi mais aussi de profondes douleurs psychologiques liées à l'exil.

L'intervention d'une psychologue une journée par semaine auprès des résidents permet de calmer des angoisses très présentes liées au trauma de la situation dans le pays d'origine ou des violences rencontrées lors du parcours de l'exil. L'accompagnement social est fortement facilité par cette prestation de soutien psychologique, d'autant qu'elle participe également à toutes les réunions d'équipe.

Le local supplémentaire, entièrement opérationnel après de long mois de travaux, permet de reprendre les activités conviviales, d'organiser dans un cadre apaisant des entretiens liés au parcours migratoire et de stocker du matériel.

L'année a été marquée par 2 temps forts d'animation.

Cette année, il est à noter une nette évolution des ménages orientés : **+100 % de femmes isolées et +400 % de familles de 5 personnes. Pour l'ensemble de cette population, on remarque un état de santé dégradé**

► Une journée à la mer a été organisée par le service en septembre, grâce à une subvention de la Croix Rouge nationale : environ 50 résidents ont participé à la sortie. Le beau temps était au rendez-vous. Tout le monde a pu se baigner et profiter d'un pique-nique et d'un goûter sur la plage.





Le projet Carnets de Voyage, financé dans le cadre du Plan de relance, réunissant tous les pôles de l'association, en partenariat avec la Maison de Bégon s'est déroulé en deux phases. Une première d'avril à juillet, consistant en la matérialisation des supports des carnets de voyage, dont l'animation était réalisée par une volontaire en service civique sur le service, et l'appui technique d'un plasticien (exposition le 18 juillet au festival Des Lyres d'Eté organisé par la ville de Blois). Une seconde phase (d'octobre à décembre) a repris ces supports pour leur donner vie lors d'un spectacle qui s'est déroulé le 1er décembre à la Maison de Bégon et mis en scène par un comédien, et un musicien, devant environ 120 spectateurs.



La fin de ce projet a également marqué le départ de la volontaire en service civique puis salariée comme animatrice au vu des effets positifs constatés pour tout le monde. De décembre 2021 à juin 2022 une nouvelle volontaire a été mobilisée pour prendre la suite.

### ► Le Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES)

L'ASLD a été retenue suite à l'appel à projet lancé fin 2020, pour 70 places.

Les Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) font partie intégrante du Dispositif national de l'accueil (DNA) géré par l'OFII. Ils proposent un accueil temporaire avec hébergement et dédié à l'évaluation de la situation sociale et administrative des personnes souhaitant demander l'asile ou en cours de demande d'asile (toutes procédures confondues).

A ce titre, les missions des CAES sont les suivantes :

- l'accueil et l'hébergement temporaires
- la domiciliation
- l'accompagnement dans les démarches juridiques et administratives, en particulier auprès de l'OFPPA
- le diagnostic social et sanitaire, l'orientation vers les dispositifs aval de prise en charge et l'accompagnement dans l'ouverture des droits sociaux
- le signalement des vulnérabilités à l'OFII
- l'orientation, en lien avec l'OFII, vers une solution d'hébergement aval du DNA ou l'information vers une solution de sortie. Les CAES constituent le dispositif de premier niveau de prise en charge au sein du DNA. Dans ce contexte, la durée de séjour en CAES est fixée à un mois maximum

► **20 septembre** : ouverture du CAES

► **27 octobre** : premiers accueils après un mois d'intense labeur de préparation des logements et de recherche de 5 personnels qualifiés (1 cheffe de service ; 3 travailleuses sociales et 1 infirmière)

► **31 décembre** : 59 personnes, 55 ménages accueillies dont 29 en procédure normale.

Cela implique d'entamer la complétude du dossier de demande d'asile en toute priorité, en moins de 21 jours selon la réglementation, et il n'est pas toujours facile, loin sans faux, de se raconter comme de transcrire des récits de vie et d'exil entre personnes qui ne se connaissent qu'à peine et pour quelques jours.

► **Durée moyenne de séjour** : 17 jours

► **Minimum** 9 jours ; **Maximum** 29 jours

► **Sorties de 37 personnes** :

19 personnes en HUDA

4 personnes en PRADHA

14 personnes en CADA

11 personnes ne sont pas présentées

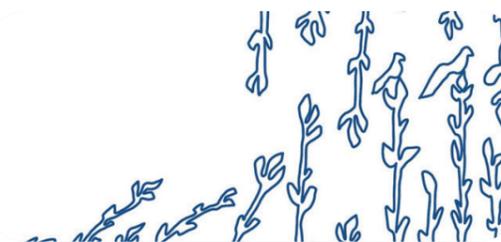


Les séjours étant très courts, la logistique de l'accueil doit être rapide et sûre. Les chantiers d'insertion de l'ASLD assurent la confection de repas ou de paniers et la blanchisserie du linge de lit.



Mise en place d'un Bye Bye Book (carnet de témoignages pour les personnes qui souhaitent laisser un mot, un dessin, ... lorsqu'elles partent vers une autre structure) Le Bye Bye Book n°1 a été inauguré par Zeinab, artiste et professeure d'art iranienne :

Son dessin représente la fragilité des demandeurs d'asile à leur arrivée et comment au fur et à mesure, l'équipe du CAES les aide à devenir plus forts.



Action collective sur l'hygiène bucco-dentaire, animée par l'infirmière.

Une vidéo a été réalisée par un demandeur d'asile, dont c'est la profession, la veille de son départ.

[https://asld41000.sharepoint.com/sites/pvus/documents%20partages/commun/caes/photos/videos/videos%20ammar/output\(compress-video-online.com\).mp4](https://asld41000.sharepoint.com/sites/pvus/documents%20partages/commun/caes/photos/videos/videos%20ammar/output(compress-video-online.com).mp4)

Ce service démontre, s'il en était besoin, que savoir accueillir est une nécessité primordiale.

## Perspectives

**SIAO** : fiabiliser et communiquer les données et l'observation sociale. La mise en œuvre effective des principes du logement d'abord entrainera logiquement une évolution importante de la manière dont s'organise localement à la fois le circuit de l'accès au logement et celui du recours à un accompagnement adapté aux besoins des personnes.

**Lieux d'hébergement** : permettre l'accueil d'animaux domestiques au sein des 4 sites d'accueil / étendre cette possibilité à tous les lieux de l'association / mettre en place de la médiation animal/ poursuivre l'humanisation des lieux d'hébergement.

**HUDA** : stabiliser les pratiques pour les fins de prise en charge tout en respectant les quotas de réfugiés et déboutés en places indues.

**Accueil de jour** : développement d'activités tournées vers l'extérieur et du partenariat nécessaire.

**CAES** : renforcer le partenariat (OFII, PASS, FLE).

# Glossaire

<b>AAH</b>	Allocation aux Adultes Handicapés
<b>AAP</b>	Appel à Projet
<b>AMI</b>	Appel à Manifestation d'Intérêt
<b>ADIL</b>	Agence Départementale d'Information sur le Logement
<b>AFPA</b>	Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes
<b>AHI</b>	Accueil Hébergement Insertion
<b>AHMI</b>	Accompagnement à l'Hôtel des Mères Isolées
<b>ALT</b>	Aide au Logement Temporaire
<b>APL</b>	Aide Personnalisée au Logement
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>ASLD</b>	Accueil Soutien et Lutte contre les Détresses
<b>AVDL</b>	Accompagnement Vers et Dans le Logement
<b>BOP</b>	Budget Opérationnel de Programme
<b>BPI</b>	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
<b>CADA</b>	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
<b>CAES</b>	Centre d'Accueil et d'Examen des Situations
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CDDI</b>	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
<b>CHB</b>	Centre Hospitalier de Blois
<b>CHRS</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CHU</b>	Centre d'Hébergement d'Urgence
<b>CHTL</b>	Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement
<b>CIAS</b>	Centre Intercommunal d'Action Sociale
<b>CMP</b>	Centre Médico Psychologique
<b>CORAHLI</b>	Commission d'Orientation pour l'Accès à l'Hébergement et au Logement d'Insertion
<b>CPH</b>	Centre provisoire d'hébergement
<b>CPOM</b>	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
<b>CSAPA</b>	Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
<b>DALO</b>	Droit au logement opposable
<b>DDCSPP</b>	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
<b>DIHAL</b>	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>DNA</b>	Dispositif National d'Accueil
<b>EMPP</b>	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
<b>EMSP</b>	Equipe Mobile Santé Précarité
<b>ENC</b>	Etude Nationale des Coûts
<b>EPI</b>	Equipe de Protection Individuelle
<b>FAS</b>	Fédération des acteurs de la solidarité
<b>FJT</b>	Foyer de jeunes travailleurs
<b>FSL</b>	Fonds de solidarité pour le logement
<b>GPEC</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
<b>HUDA</b>	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
<b>IAE</b>	Insertion par l'Activité Economique
<b>IML</b>	Intermédiation Locative
<b>LHSS</b>	Lit Halte Soins Santé
<b>MDCS</b>	Maison Départementale de la Cohésion Sociale
<b>MOLLE</b>	Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi)
<b>MRJ</b>	Maison Relais Jeunes
<b>OETH</b>	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
<b>OFII</b>	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
<b>ONS</b>	Osons Nous Soigner
<b>OPCO</b>	Opérateur de Compétences
<b>PADA</b>	Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
<b>PDALHPD</b>	Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées
<b>PIC BPI</b>	Plateforme d'Intégration des Compétences des Bénéficiaires d'une Protection Internationale
<b>PMSMP</b>	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>SIAO</b>	Service intégré d'accueil et d'orientation
<b>SOLIHA</b>	Solidaires pour l'Habitat
<b>SPII</b>	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
<b>UDAF</b>	Union Départemental des Associations Familiales
<b>VRS</b>	Vers un Réseau de Soins



Accueillir - Abriter - Accompagner

02 54 46 59 46  
contact@asld41.com  
12 Place Jean Jaurès - 41000 Blois

**asld41.com**